



PRIX & QUALITÉ

DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Année
2012



SOMMAIRE

> LE SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN	1
> COMPTE RENDU TECHNIQUE	3
Service eau potable	4
Ressource	4
Production et distribution d'eau potable en 2012	5
Renseignements généraux	6
Travaux réalisés en 2012	9
Etudes et travaux prévus en 2013	11
Indicateurs de l'eau potable en 2012	11
Service assainissement collectif	14
Ouvrages d'assainissement collectif	14
Indicateurs de l'assainissement collectif en 2012	15
Travaux réalisés en 2012	20
Etudes et travaux prévus en 2013	21
Service assainissement non collectif	22
Contrôle des installations neuves, existantes ou réhabilitées	22
Contrôles de conception	23
Contrôles de réalisation	24
Contrôles de l'existant	25
Nombre de bâtiments concernés	25
Indicateurs de l'assainissement non collectif en 2012	26
Etudes et travaux prévus en 2013	27
> COMPTE RENDU FINANCIER	29
Eau potable	30
Le prix de l'eau 2012	30
Autres indicateurs financiers	32
Assainissement collectif	33
Prix de la redevance assainissement 2012	33
Autres indicateurs financiers	34
Assainissement non collectif	35
Tarifs et recettes des contrôles techniques	35
Prestation dans le cadre de réhabilitations subventionnées	35
Travaux effectués	35
> ANNEXES	36
Bilan de la qualité de l'eau 2012	37
Rapport annuel 2012 de l'ARS sur la qualité des eaux	38
Consommations 2012	52
Travaux en régie facturés sur le réseau d'eau potable	54
Réparations des canalisations du réseau d'eau : évolution	55
Interventions sur le réseau d'eau potable (fuites et casses)	56
Exemple d'une facture d'eau potable	58
Exemple d'une facture d'eau avec l'assainissement collectif	59
Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	60

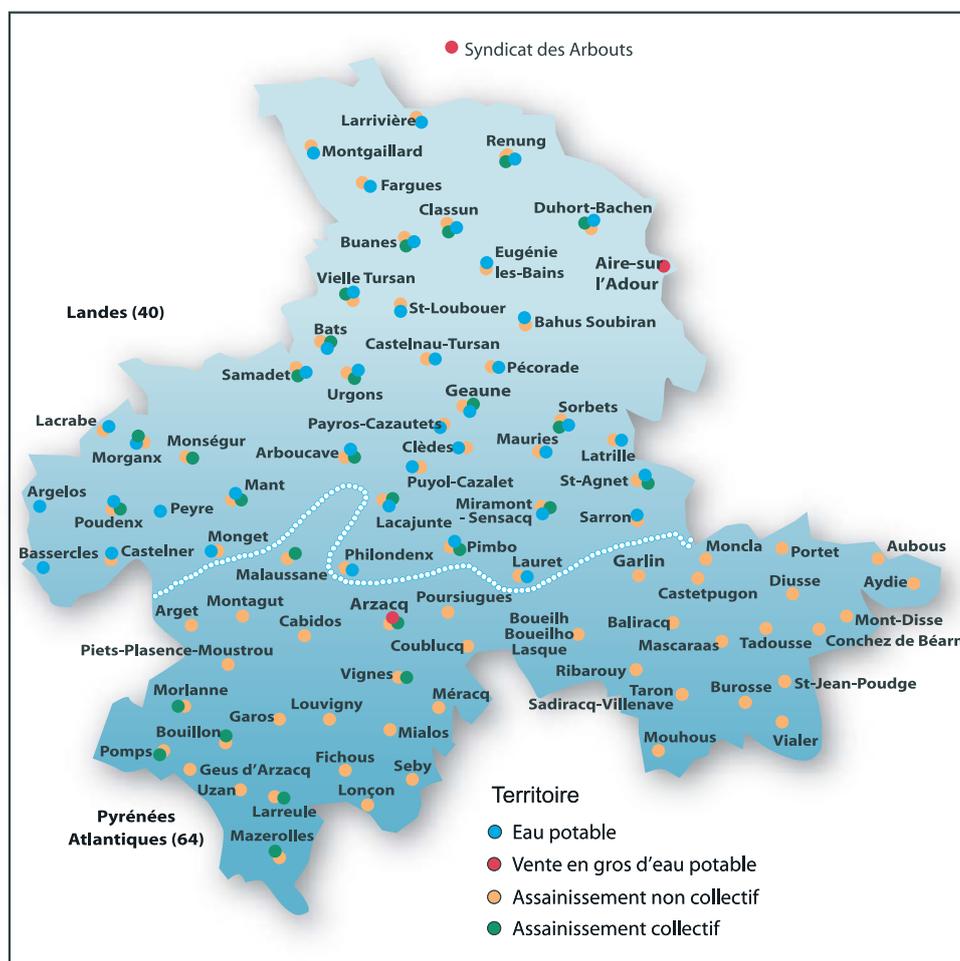
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat des Eaux du Tursan est un établissement public de coopération intercommunale, de type syndicat mixte à la carte. Il exerce principalement les compétences suivantes :

- la distribution d'eau potable,
- l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites),
- l'assainissement non collectif (contrôle, réalisation et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Le mode de gestion de ces compétences est la régie dotée de la seule autonomie financière.

De par son statut de syndicat mixte à la carte, les communes y adhèrent selon leur choix pour une ou plusieurs des compétences susvisées. La carte ci-dessous présente le territoire du Syndicat et les compétences que lui ont confiées les communes adhérentes.



POPULATION CONCERNÉE

La population desservie par les trois services précités se répartit de la manière suivante :

- distribution d'eau potable : 14 500 habitants
- assainissement collectif : 4 300 habitants
- assainissement non collectif : 15 900 habitants

COMPTE RENDU

TECHNIQUE

RESSOURCE

ORIGINE DE L'EAU

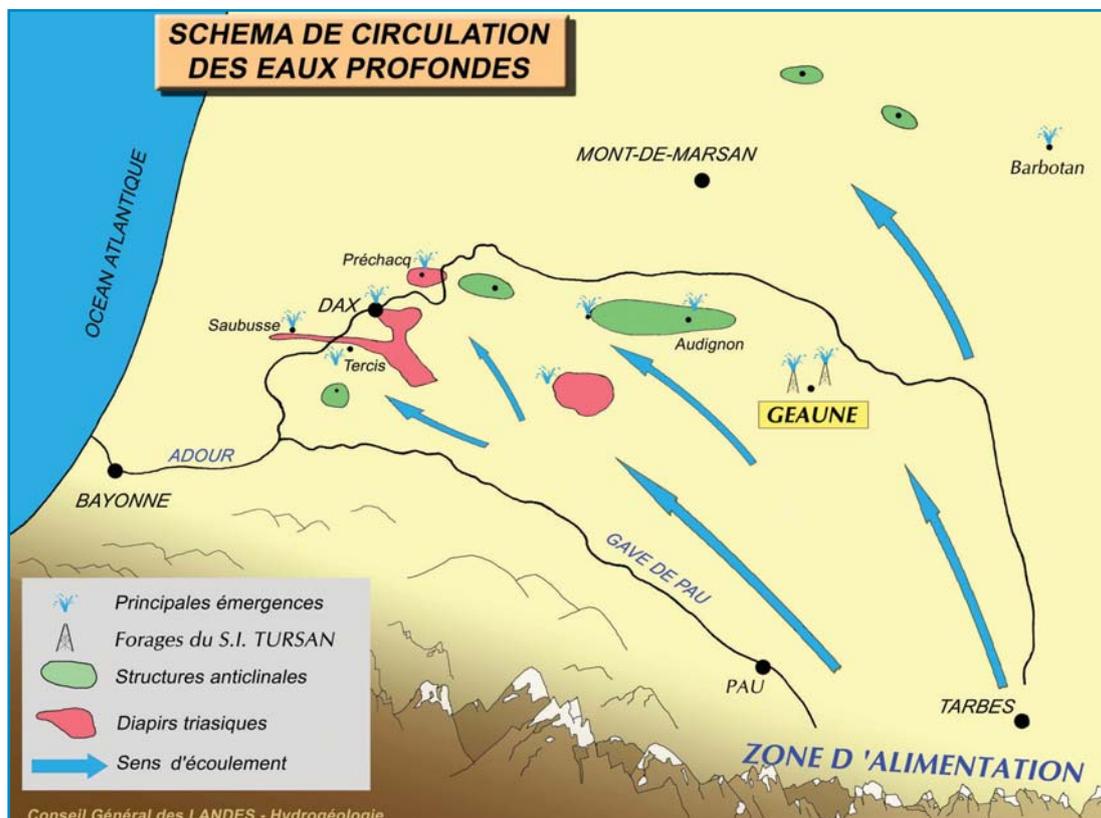
Le Syndicat des Eaux du Tursan capte l'eau de la nappe de l'Eocène. Cette nappe, qui contient une eau fossile d'environ 20 000 ans, est protégée par une couche imperméable de 400 m d'épaisseur. Elle est alimentée à partir de zones d'affleurement, au pied des Pyrénées, à environ 50 km au sud (voir schéma ci-après).

Aujourd'hui, pour capter cette eau, le Syndicat dispose de quatre forages situés dans le secteur de Geaune, à proximité des installations de production (traitement et pompage).

Lors de la mise en service des forages, le débit jaillissant était de l'ordre de 500 m³/h. Afin de leur assurer une plus grande durée, le débit d'exploitation de chacun a été limité à 250-300 m³/h.

Les variations de pression, dues aux stockages et destockages de gaz dans la même nappe à Lussagnet et Izaute par la société TIGF, entraînent des variations saisonnières du niveau de la nappe. Depuis 1997, celle-ci n'est plus artésienne durant plusieurs mois de l'année. Aussi, pour capter l'eau pendant cette période, le Syndicat a dû installer des pompes dans les forages.

Le forage n°5, réalisé en 2003 pour satisfaire de nouvelles demandes (usagers du Tursan et du Syndicat des Arbouts) et sécuriser les approvisionnements, a été mis en service fin 2007. Le forage n° 1, ensablé depuis 10 ans, a été rebouché en 2006. Le forage 2 est équipé d'une sonde, mise en place par TIGF avec ANTEA, permettant de mesurer en temps réel le niveau de la nappe.



L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 80%. Cela signifie :

- qu'un arrêté préfectoral a autorisé le prélèvement de l'eau et a défini des périmètres de protection ;
- que toutes les prescriptions de l'arrêté préfectoral susvisé sont appliquées.

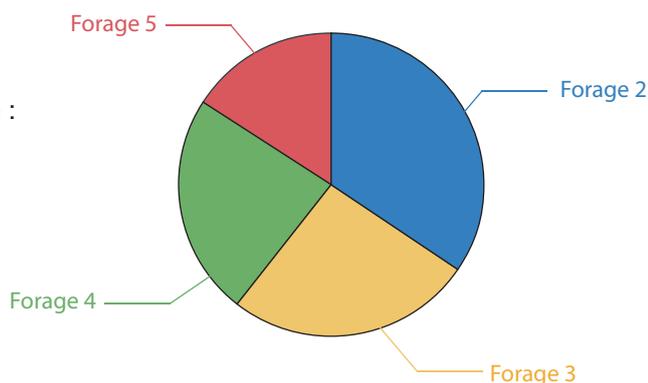
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE EN 2012

EAU PRELEVEE

Les volumes d'eau prélevés sur les 4 forages exploités se répartissent de la manière suivante :

Forage Geaune 2 :	1 241 870 m ³
Forage Geaune 3 :	938 040 m ³
Forage Geaune 4 :	836 925 m ³
Forage Geaune 5 :	567 216 m ³

Total : **3 584 051 m³**



EAU MISE EN DISTRIBUTION (départ production)

Le volume d'eau mis en distribution après traitement, dont le détail est fourni ci-dessous, tient compte des volumes d'eau potable prélevés sur le réseau pour le traitement de l'eau brute (dilution du bioxyde de chlore, dépotage des produits de traitement) et des volumes de service (essais sur poteaux incendie, lavage de réservoirs, analyseur en continu, eau de lavage filtres).

Volume prélevé :	3 584 051 m ³
Volume de service :	- 71 794 m ³
Total :	3 512 257 m³

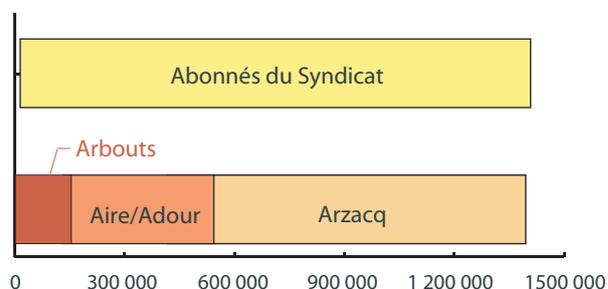
En 2012, la pointe a été atteinte le 26 juillet avec un volume mis en distribution de 13 360 m³.

EAU VENDUE

L'eau vendue par le Syndicat se répartit entre les abonnés et les clients en gros, selon le détail suivant :

Abonnés du Syndicat :	1 412 798 m ³
Vente en gros	
SI Arbouts :	192 528 m ³
Aire/Adour :	324 035 m ³
SI Arzacq :	884 785 m ³

Total : **2 814 146 m³**

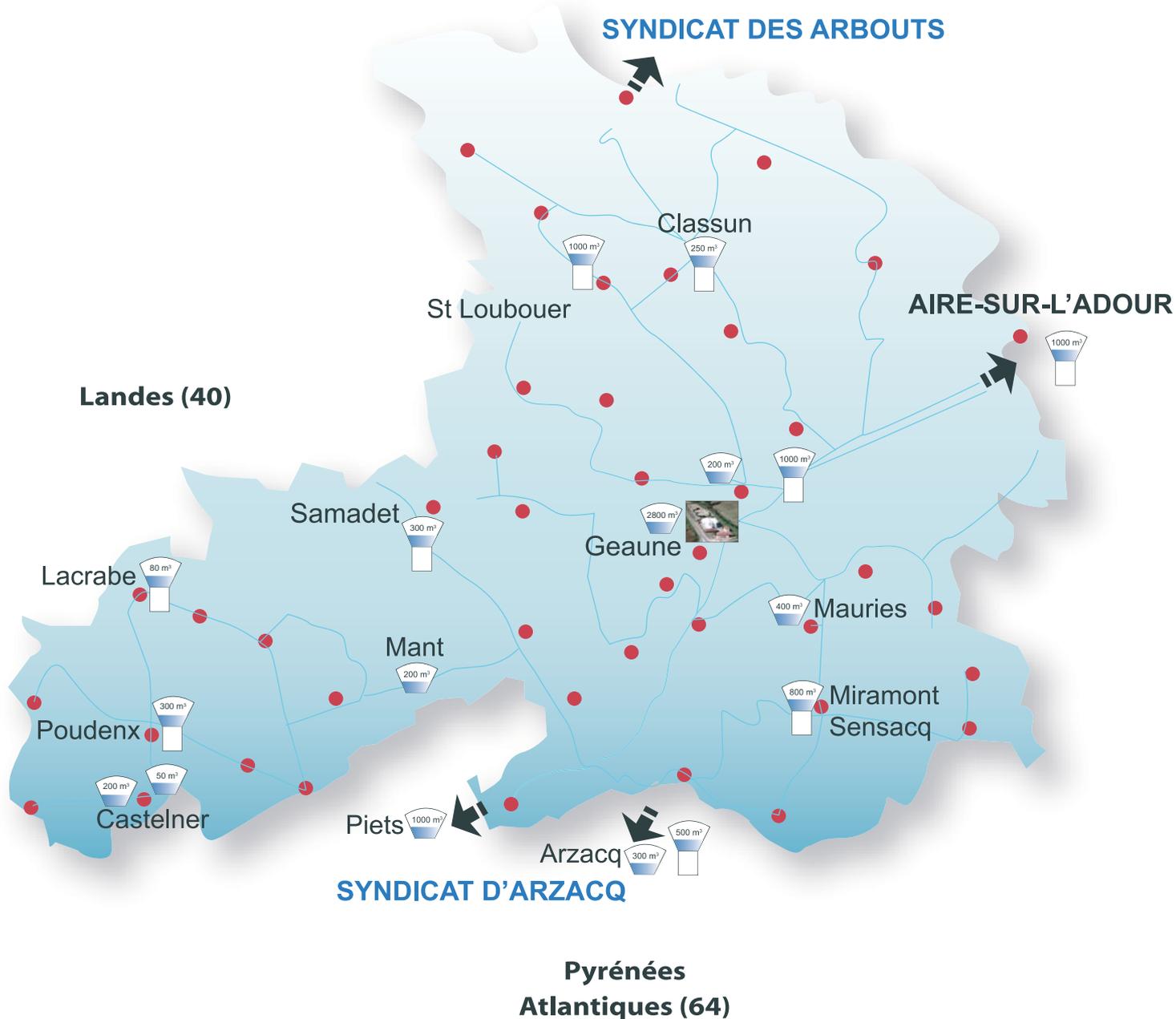


ABONNES AU SERVICE

Le nombre d'abonnés était de **6420** au 31 décembre 2012 (le détail des abonnés par commune est fourni en annexe page 52).

TERRITOIRE

Le réseau d'eau potable du Syndicat des Eaux du Tursan alimente 42 communes des Landes, situées dans la région du Tursan et de la Chalosse orientale. Il représente 1000 km de canalisations.



Territoire

 Réseau de distribution

 Communes

 Station de production

 Réservoirs sur tour

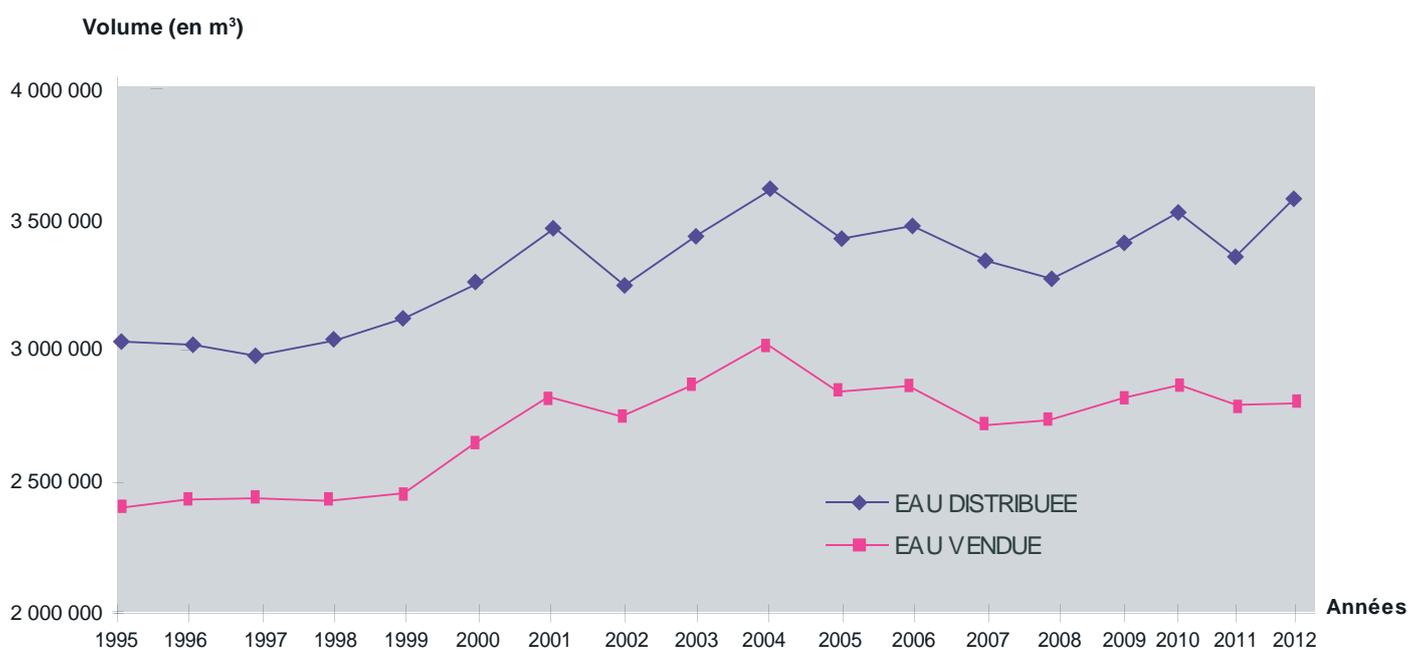
 Réservoirs semi-enterrés

 Vente d'eau en gros

RENSEIGNEMENTS GENERAUX POUR 2012

EVOLUTION DES VOLUMES

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Eau distribuée	3 006 677	3 002 598	2 980 865	3 037 954	3 147 130	3 275 455
Eau vendue	2 404 798	2 446 900	2 449 177	2 426 703	2 471 566	2 661 491
Rendement réseau	0,80	0,81	0,82	0,80	0,79	0,81
Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Eau distribuée	3 493 769	3 241 789	3 464 472	3 600 361	3 446 701	3 493 381
Eau vendue	2 838 152	2 742 768	2 893 991	3 049 585	2 849 529	2 865 717
Rendement réseau	0,81	0,85	0,83	0,85	0,83	0,82
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Eau distribuée	3 353 586	3 284 580	3 461 381	3 506 660	3 415 371	3 512 257
Eau vendue	2 716 407	2 724 430	2 818 498	2 894 076	2 792 044	2 814 146
Rendement réseau	0,81	0,82	0,81	0,82	0,82	0,80



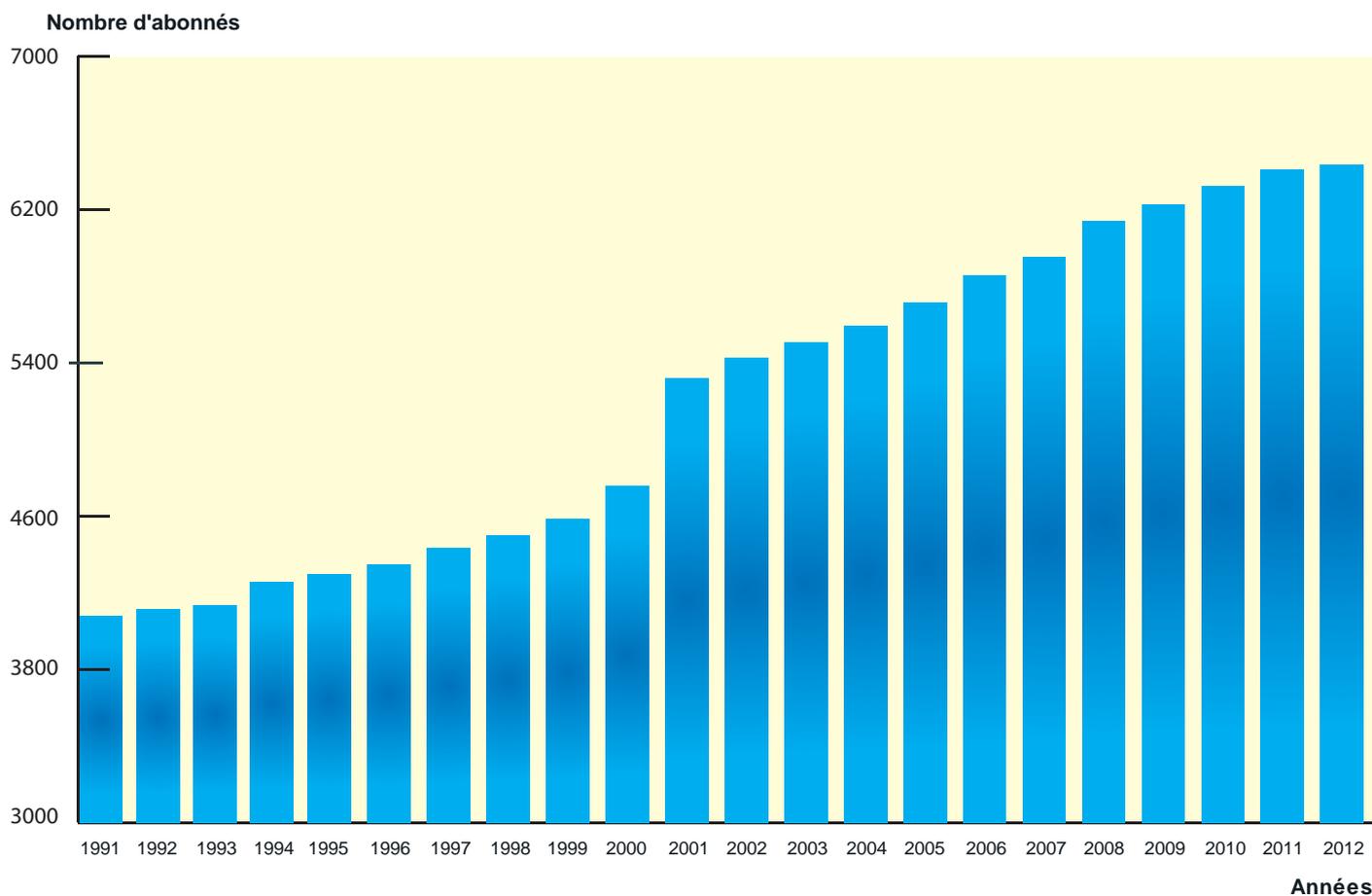
RENSEIGNEMENTS GENERAUX POUR 2012

EVOLUTION DES ABONNES (BRANCHEMENTS OUVERTS)

Années	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre	4078	4114	4134	4253	4294	4345	4433	4498	4584

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre	4756	5319	5426	5506	5593	5712	5854	5994	6139

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre	6227	6322	6409	6420



ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES OUVRAGES

PRODUCTION

- Contrôle des installations électriques du site par l'APAVE ;
- Remplacement de la télégestion au château d'eau de Miramont-Sensacq ;
- Etude diagnostic sur la production.

Traitement

- Nettoyage et désinfection des cascades et des filtres le 14 février par AQUA PROPLETE ;
- Maintenance semestrielle du générateur de bioxyde de chlore par PROMINENT avec remplacement des pièces d'usure ;
- Contrôle du système de sécurité (fuites d'acide, fuites de bioxyde de chlore) par OLDHAM.

Stockage

- Les cinq réservoirs ont été nettoyés entre le 13 et le 21 février par AQUA PROPLETE.
- Réhabilitation du réservoir de Lacrabe.

Pompage

- Contrôle du système d'alarme anti-intrusion par DELTA SERVICES ;
- Vérification des palans par l'APAVE.

Groupe électrogène

3 visites de contrôle et d'entretien par CATERPILLAR en mars, août et octobre.

DISTRIBUTION

Réservoirs

Tous les réservoirs ont fait l'objet d'un nettoyage intérieur et d'une désinfection par AQUA PROPLETE, conformément à la réglementation :

- Castelner : 14 février (reprise) et 17/02 (surpression)
- Classun : 21 février
- Mauries : 13 février
- Samadet : 17 février
- St-Loubouer : 20 février
- Miramont : 13 février
- Castelnaud : 13 février
- Mant : 17 février
- Pécorade : 21 février

Réseau de distribution (annexes p55-56-57)

Les agents du Syndicat ont réalisé 315 réparations nécessitant l'intervention d'engins de terrassement. 303 concernaient des fuites détectées sur le réseau de distribution, 12 des dommages causés par des entreprises, notamment sur le chantier du gazoduc.

Branchements

Les agents du Syndicat sont intervenus sur les branchements pour 199 petites interventions (fuites, changements de robinets, de joints) et le renouvellement de 576 compteurs dont 31 compteurs gelés.

Poteaux incendie

57 poteaux ou bouches d'incendie ont été entretenus au titre des conventions liant le Syndicat et certaines communes.

TRAVAUX NEUFS

TRAVAUX EN RÉGIE FACTURÉS

(annexe p 54)

Branchements

Le Syndicat a réalisé et facturé aux abonnés 84 branchements neufs et 4 branchements modifiés sur demande.

Poteaux incendie

Le Syndicat a posé 3 poteaux incendie, facturés aux communes d'Urgons, Geaune et Samadet.

Extensions de réseaux

Le Syndicat a réalisé et facturé 2 extensions de réseau.

- Aire-sur-l'Adour - Quartier Lourine : 150 ml en Ø63 (aménageur : commune d'Aire).
- Samadet - Chemin de Lacrouitz : 200 ml en Ø42/50 (aménageur : commune de Samadet).

TRAVAUX EN RÉGIE NON FACTURÉS

Les travaux en régie concernent les travaux de renouvellement ou de renforcement de réseau qui ne sont pas rendus nécessaires par des autorisations d'urbanisme. Les travaux suivants ont été réalisés en 2012 :

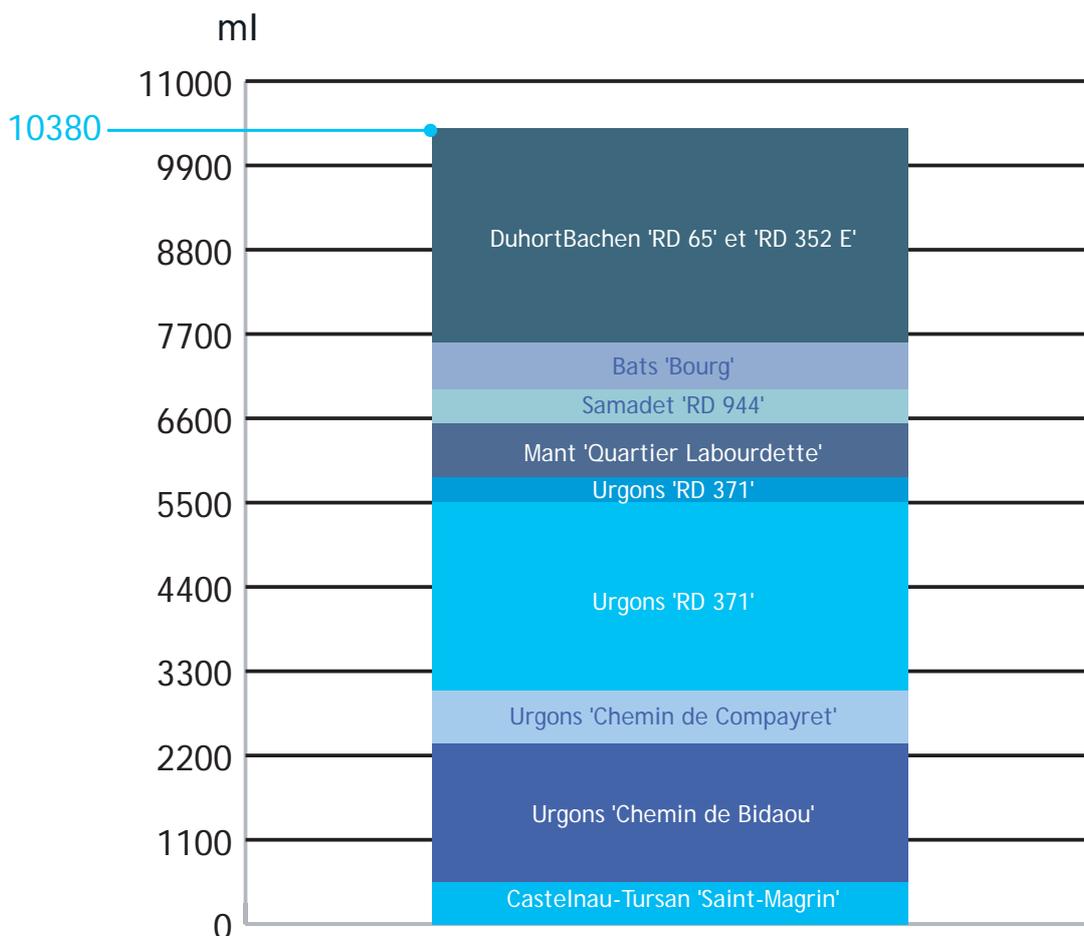
- Castelnaud-Tursan - Saint-Magrin : renouvellement du réseau sur 550 ml en Ø63 PVC + reprise des branchements.
- Urgons - Chemin de Bidaou : renouvellement du réseau sur 1 800 ml en Ø90 PVC + reprise des branchements.
- Urgons - Chemin de Compayret : renouvellement du réseau sur 690 ml en Ø63 PVC + reprise des branchements.
- Urgons - RD 371 : renouvellement du réseau sur 2 460 ml en Ø200 biorienté + reprise des branchements.
- Urgons - RD 371 : renouvellement du réseau sur 330 ml en Ø63 PVC + reprise des branchements.
- Mant - Quartier Labourdette : renouvellement du réseau sur 700 ml en Ø75 PVC + reprise des branchements.

TRAVAUX REALISES EN 2012

TRAVAUX EN RÉGIE NON FACTURÉS (SUITE)

- *Samadet - RD 944* : renouvellement du réseau sur 450 ml en Ø110 PVC + reprise des branchements.
- *Duhort-Bachen - RD 65 et RD 352 E* : renouvellement du réseau sur 2800 ml en Ø125 fonte + reprise des branchements.
- *Bats - Bourg* : renouvellement du réseau sur 600 ml en Ø110 PVC + reprise des branchements.

TRAVAUX DE RENOUELEMENT ET DE RENFORCEMENT RÉALISÉS EN 2012



En 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable s'élève à 1%.

ÉTUDES ET TRAVAUX PRÉVUS EN 2013

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

Aménagement des locaux - budget : 92 000 € HT.

PRÉLÈVEMENT

Forages 2, 3 et 4 : colonne et capotage de la tête de forage - budget : 30 000 € HT.

PRODUCTION

Travaux d'amélioration de la station : travaux générateur bioxyde, réhabilitation des anciennes bâches, télégestion (budget : 100 000 € HT).

STOCKAGE

Réhabilitation des réservoirs de Poudenx, pose d'échelle sur divers réservoirs.
Montant prévisionnel : 150 000 € HT.

DISTRIBUTION

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU RÉALISÉS EN RÉGIE PAR LES ÉQUIPES TRAVAUX ET MAINTENANCE DU SYNDICAT

- Classun, renouvellement du réseau
1 050 ml en Ø200 PVC - Budget : 70 000 € HT

- Morganx, renouvellement du réseau
2 100 ml en Ø75 PVC - Budget : 55 000 € HT
- Fargues, renouvellement du réseau
1 900 ml en Ø90 PVC et 1 300 ml en Ø63 PVC
Budget : 165 000 € HT
- Geaune, renouvellement du réseau
500 ml en Ø125 PVC et 100 ml en Ø75 PVC
Budget : 100 000 € HT
- Bats, renouvellement du réseau
1 500 ml en Ø110 PVC - Budget : 45 000 € HT
- Saint-Loubouer, renouvellement du réseau
1370 ml en Ø112/125 PVC
Budget : 40 000 € HT

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU RÉALISÉS PAR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

- Philondenx/Arboucave, renouvellement du réseau
5 000 ml en Ø160 Fonte
Budget : 600 000 € HT

INDICATEURS DE L'EAU POTABLE EN 2012

QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

TAUX DE RÉCLAMATION

Il correspond au nombre de réclamations écrites, enregistrées par le service d'eau potable, rapporté à 1000 abonnés. En 2012, ce taux est de 0‰.

QUALITÉ DE L'EAU (ANNEXE p37)

Les eaux issues des forages en exploitation sont semblables et de qualité remarquablement constante. Elles sont bicarbonatées calciques de faible minéralisation (résidu sec de l'ordre de 200 mg/l). Elles possèdent une très bonne qualité bactériologique et ne présentent aucun critère de contamination chimique (nitrates, pesticides, etc.).

Toutefois, pour qu'elles restent en bon état sanitaire jusqu'au robinet des consommateurs et qu'elles soient plus agréables à boire et à utiliser, ces eaux sont traitées avant d'être distribuées.

Le traitement est réalisé en 4 étapes :

- 1) L'aération pour éliminer une légère odeur due à l'hydrogène sulfuré présent dans l'eau captée et apporter de l'oxygène.
- 2) L'acidification (injection d'acide chlorhydrique) afin de mettre l'eau à l'équilibre calco-carbonique et réduire son effet entartrant.

- 3) La filtration dans une couche de sable pour retenir le fer et éviter les phénomènes d'eau rougeâtre (mise en suspension des dépôts de fer dans les canalisations).
- 4) La chloration (injection de dioxyde de chlore) pour maintenir un état sanitaire correct de l'eau dans le réseau de canalisations.

Il est précisé que l'eau est distribuée à un pH proche de 8 et qu'elle conserve un léger pouvoir entartrant. Cela signifie qu'elle a un faible pouvoir de dissolution des métaux toxiques (plomb, antimoine...) et qu'elle favorise la formation d'une couche de carbonate de calcium sur les surfaces métalliques des tuyaux qui les protège ainsi de la corrosion. Cela signifie également que des dépôts de « calcaire » peuvent apparaître dans les installations privées notamment dans les circuits d'eau chaude sanitaire.

Aussi, il est recommandé de limiter la température de l'eau à 60°C, de nettoyer et de détartre régulièrement les équipements (ballon d'eau chaude, filtre...).

QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La surveillance de la qualité de l'eau se répartit entre le contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'Agence régionale de santé (ARS) et l'autocontrôle réalisé par le Syndicat.

Dans les deux cas, elle porte sur les paramètres microbiologiques et chimiques de l'eau, à la fois en production et en distribution.

◆ Le contrôle sanitaire réglementaire

Chaque année, l'ARS établit le programme des prélèvements et analyses réglementaires réalisés sur le territoire du Syndicat. En 2012, les résultats du contrôle sanitaire indiquent :

- Un taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : **100%**.
- Un taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : **100%**.

Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, élaboré par l'ARS, et fourni en annexe (pages 38 à 51).

◆ Autosurveillance du Syndicat

A la station de production :

- Mesure en continu du pH, des concentrations en bioxyde de chlore et en chlorites et contrôle quotidien des installations ;
- Contrôle et réglage des pompes d'injection de réactifs (pH et désinfection) ;
- Vérification de la bonne qualité bactériologique de l'eau après la déferrisation et avant la chloration (15 prélèvements en 2012).

Sur le réseau de distribution :

- Réalisation de prélèvements pour analyse de la qualité microbiologique et des sous produits de désinfection de type chlorites (43 prélèvements en 2012) et de l'absence de légionelles sur le réseau (2 prélèvements en 2012).
- Réalisation de prélèvements pour analyse de la qualité microbiologique avant mise en service des nouveaux réseaux.

En 2012, tous les prélèvements réalisés au titre de l'autosurveillance ont été conformes aux limites réglementaires de qualité.

Par rapport aux références de qualité (les références sont des indicateurs secondaires qui ne font pas l'objet de limites réglementaires) :

- Plusieurs analyses sont non conformes en "référence chimie" : il s'agit de l'indicateur température qui s'est avéré, sur 5 prélèvements à la station et sur 2 prélèvements sur le réseau, supérieur à la référence de 25°C (le Syndicat dispose d'une dérogation préfectorale sur ce paramètre de la température du fait de l'origine profonde de la ressource).
- Une analyse a révélé la présence de légionelle sur un échantillon prélevé en 2012 par l'ARS à la station de production.

L'ARS procède chaque année à plusieurs prélèvements pour analyses sur la station et le réseau de distribution de l'eau potable du Syndicat.

Parmi ces analyses, une a révélé la présence d'une espèce non précisée de légionelle (« Legionella sp ») dans un prélèvement réalisé au niveau de la station de production d'eau à Pécorade. Le genre Legionella comporte une cinquantaine d'espèces dont seule la Legionella pneumophila est pathogène pour l'homme, par respiration d'aérosols ou de gouttelettes (pas par ingestion) : celle-ci n'était pas présente.

Aucune autre analyse, sur le réseau ou sur la station, n'a révélé cette présence.

Néanmoins, le Syndicat des Eaux, en partenariat avec l'ARS et avec le concours d'un bureau d'études extérieur, a mis en place un protocole de recherche des bactéries et de suivi de chlore (désinfectant) sur l'eau distribuée sur toute l'année 2012 : cette démarche a représenté des prélèvements tous les mois et autant d'analyses spécifiques de recherche de légionelles et de mesures de chlore résiduel. Les résultats font état de l'absence de légionelle sur l'ensemble des échantillons et d'un bon maintien du chlore sur le réseau.

L'ARS continue à effectuer un suivi particulier de ce paramètre et le Syndicat reste vigilant sur le maintien de la qualité de l'eau distribuée.

INDICATEURS DE L'EAU POTABLE EN 2012

TAUX D'OCCURENCE DES INTERRUPTIONS

Le **taux d'occurrence des interruptions de service** non programmées correspond au nombre de coupures, par millier d'abonnés, pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. En 2012, ce taux est de **0%**.

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS

Ce délai est estimé à 2 jours.

En 2012, le taux de respect du délai est de **100%**.

GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Le **taux moyen de renouvellement des réseaux** est le quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux, hors branchements, renouvelés au cours des 5 dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (liste des travaux de renouvellement en 2012 page 10).

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de renouvellement	1,3 %	0,8 %	1,1%	1,5 %	1 %

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

Date d'extinction de la dette : **31/12/2019**

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** ne prend pas en compte les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages...).

En 2012, l'indice est évalué à **60 points sur 100** et inclut pour :

20 points : l'existence d'un plan du réseau mis à jour annuellement.

10 points : l'existence des informations structurelles complètes sur chaque tronçon (Ø, matériau).

10 points : la connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.

5 points : la localisation et la description des ouvrages annexes (vannes de stationnement,

ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes.

5 points : la localisation et l'identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).

10 points : la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

La collectivité ne dispose pas de tous les éléments détaillés sous forme informatisée, d'où la note "5".

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Il se calcule comme suit :

$r = \text{volume vendu} / \text{volume mis en distribution}$; les volumes devant faire l'objet d'un prorata temporis pour les ramener à une période de 12 mois.

En 2012, le rendement du réseau est de **80 %**.

INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

Il est estimé de la manière suivante : $IL_{vnc} = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365$ ou 366.

En 2012, l'indice est de **1,90 m³/km/jour**.

INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU

Il est estimé de la manière suivante : $ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365$ ou 366.

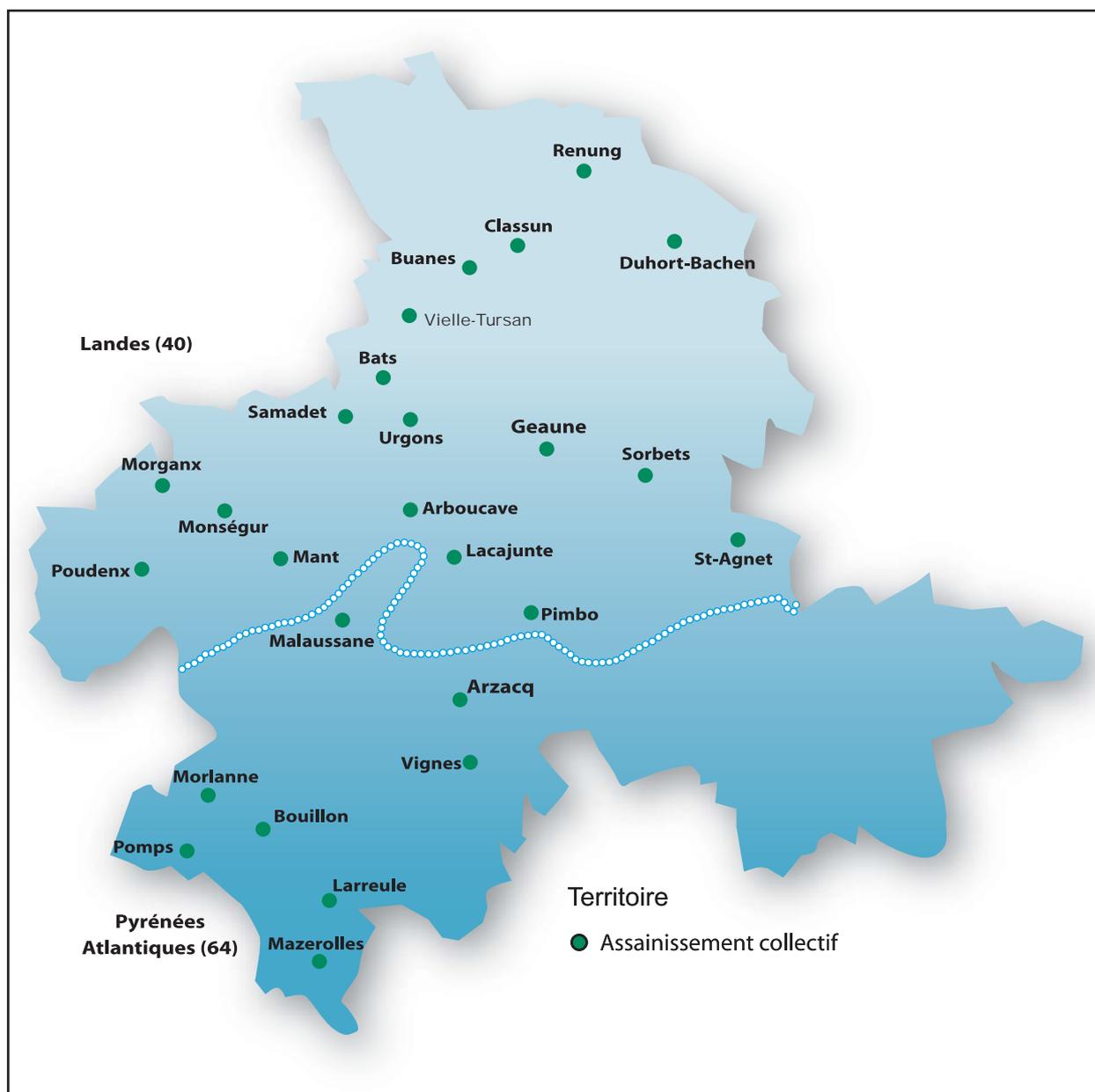
En 2012, l'indice est de **2,10 m³/km/jour**.

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Syndicat des Eaux du Tursan exploite des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées domestiques pour le compte de 26 communes.

La carte ci-dessous présente les communes concernées par cette compétence.

Le tableau des pages 17, 18 et 19 détaille, par commune, les caractéristiques techniques générales des ouvrages d'assainissement collectif.



INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2012

INDICATEURS TECHNIQUES

Le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de **1894** au 31 décembre 2012 (le détail des abonnés par commune figure dans le tableau de la page 17).

Les volumes facturés à ces abonnés au titre de l'année 2012 s'élèvent à **220 079 m³**.

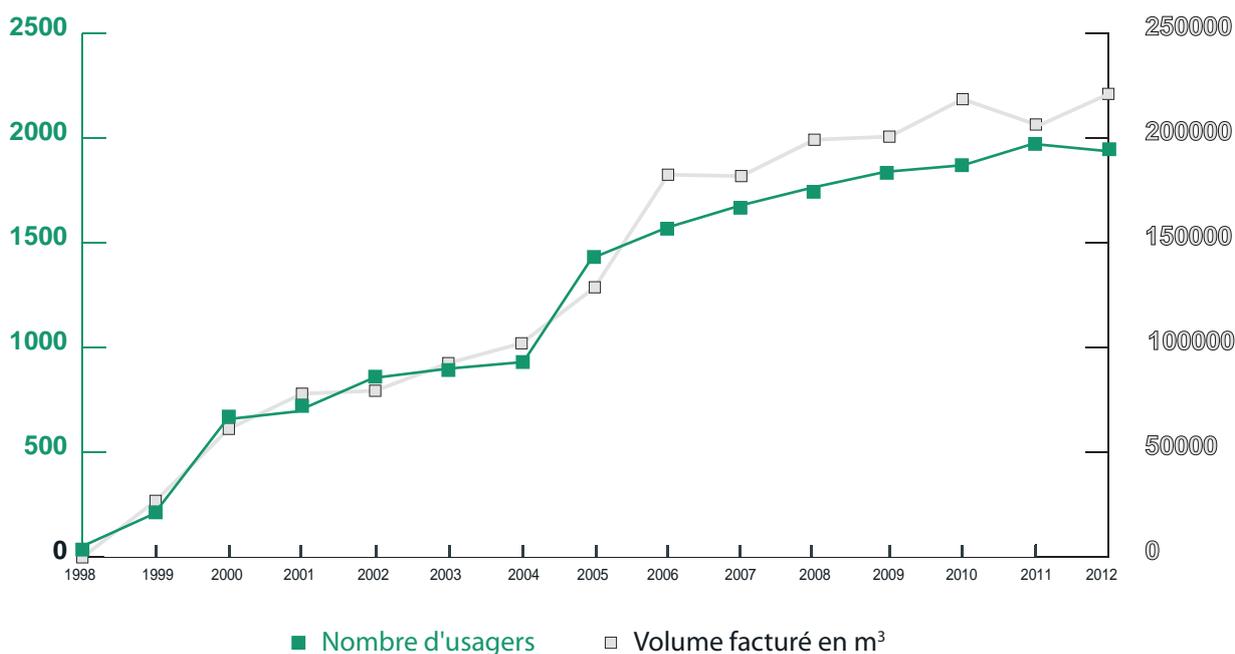
Un arrêté, autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques, a été pris en 2012 pour la société "Boucherie des Arcades" à Geaune pour son activité de boucherie.

Les quantités de boues issues des ouvrages d'épuration figurent dans le tableau de la page 19.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS ET DES VOLUMES FACTURÉS EN M³

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
Nombre d'usagers	0	258	654	688	749	878	901	1 469
Volume facturé en m ³	0	26 958	61 304	78 038	79 454	92 639	102 110	128 820
Rapport m ³ /usager		104	94	113	106	106	113	88
Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Nombre d'usagers	1 597	1 682	1 768	1 820	1 869	1 919	1 894	
Volume facturé en m ³	182 515	181 849	199 196	200 669	218 531	206 448	220 079	
Rapport m ³ /usager	114	108	113	110	117	108	116	

*2005 : année incomplète pour Arzacq



INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

TAUX DE RÉCLAMATION

Il correspond au nombre de réclamations écrites, enregistrées par le service d'eau potable, rapporté à 1000 abonnés.

En 2012, ce taux est de 0%.

TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ce taux se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'usagers actuels et le nombre d'usagers potentiels de la zone d'assainissement collectif (maisons existantes desservies ou non).

Il est supérieur à 100% lorsque le zone

d'assainissement collectif est plus petite que la zone effectivement desservie.

Il est impossible à calculer quand le système d'assainissement collectif se trouve en zone d'assainissement non collectif.

Le détail par commune est précisé page 18.

TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Ce taux représente le nombre de demandes d'indemnisation par millier d'habitants desservis.

Le détail par commune figure en page 19.

GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Il correspond au linéaire de canalisations renouvelé les cinq dernières années, divisé par 5, divisé par la longueur totale du réseau.

Depuis 2008, les renouvellements suivants ont été réalisés (détail page 19):

- A Geaune : 228 ml (quartier Pirabe) et 192,12 ml (rue Saint Jean) ;
- A Arzacq-Arraziguet : 90,68 ml (Marcadiou) et 266 ml (Shopi - Canton).

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Il est de 40 lorsque l'on dispose des plans des réseaux, que ceux-ci sont mis à jour annuellement, que les ouvrages annexes sont localisés et décrits, et que le dénombrement des branchements pour chaque tronçon existe.

Il est de 60 quand, en plus, on dispose d'informations structurelles complètes sur chaque tronçon et de l'altimétrie.

Le détail par commune est précisé page 18.

NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RÉSEAU

Il s'agit du nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an rapporté à 100 km. Le détail par commune est précisé p 18.

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

Date d'extinction de la dette : 31/12/2030

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

CONFORMITÉ

La classification de la conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration est effectuée par le service de la Police de l'Eau de la DDTM.

TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION

Ce taux indique le pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme.

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

La valeur de 30 correspond à l'identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs et à l'évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.

Le détail par commune pour chacun des trois paramètres est précisé page 19.

INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2012

COMMUNE	Gérée par le Syndicat depuis le	Nombre d'usagers	Nb d'autorisations spéciales de déversement	Capacité de la station (EH)	Filière de traitement	Poste de refolement
ARBOUCAVE	01/06/2000	47	0	150	décanteur digesteur + bio disques	1
ARZACQ	01/12/2005	367	1	1000	boues activées	2
BATS	01/06/1999	94	0	190	lagune + filtre à sable	
Quartier des Bidalons	01/07/2002		0	70	fosse toutes eaux + filtre à sable	
BOUILLON	01/01/2006	14	0	100	fosse toutes eaux + filtre à sable	
BUANES	01/03/2007	31	0	100	fosse toutes eaux + filtre à sable	1
CLASSUN	11/05/2008	18	0	45	fosse toutes eaux + filtre à sable	1
DUHORT-BACHEN	01/07/2003	56	0	230	décanteur digesteur + bio disques	1
GEAUNE	01/06/2000	308	1	1000	boues activées	3
LACAJUNTE	01/06/2003	15	0	50	fosse toutes eaux + filtre à sable	
LARREULE	01/06/2002	32	0	100	fosse toutes eaux + filtre à sable	1
MALAUSSANNE	01/06/2003	39	0	170	fosse toutes eaux + filtre à graviers	
MANT	01/06/2000	31	0	120	fosse toutes eaux + filtre à sable	
MAZEROLLES	20/07/2005	188	0	495	décanteur digesteur + bio disques	4
MONSEGUR	01/01/2000	54	0	375	lagune + filtre planté de roseaux	
MORGANX	01/04/2007	7	0	25	fosse toutes eaux + filtre à sable	
MORLANNE	01/01/2007	64	0	280	fosse toutes eaux + filtre à sable	
PIMBO	01/07/2005	47	0	120	fosse toutes eaux + filtre à sable	1
POMPS	01/01/2001	8	0	40	fosse toutes eaux + filtre à sable	
POUDENX	10/01/2005	29	0	75	fosse toutes eaux + filtre à sable	
RENUING	01/06/2001	37	0	95	fosses toutes eaux + filtre compact	1
SAINT-AGNET	01/06/1999	4	0	12	fosses toutes eaux + filtre compact	
SAMADET Dépès	01/01/1999	230	1	1100	boues activées	3
Mouliots				600 (détruite le 7/11/12)		
Beyoy		135 (détruite le 15/2/12)	décanteur digesteur			
Z.A. du Boscq		4	0	--	lagunes	
SORBETS	01/06/1999	27	0	85	fosse toutes eaux + filtre à sable	
URGONS	01/06/2000	53	0	195	lagunes	
VIELLE-TURSAN	01/11/2009	23	0	165	fosse toutes eaux + filtre à sable	1
VIGNES	21/07/2005	67	0	rejoint le réseau d'ARZACQ		1
TOTAL		1894	3	6387		21

INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2012

COMMUNE	Linéaire séparatif (en m)	Linéaire unitaire (en m)	Bassin d'orage	Taux de desserte des réseaux de collecte	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Nb de points du réseau nécessitant des interventions
ARBOUCAVE	1233			109 %	60	0
ARZACQ	7754	631	1	90 %	40	0
BATS	2420			100 %	60	0
Quartier des Bidalons	750					
BOUILLON	710			93 %	60	0
BUANES	575			97 %	60	0
CLASSUN	155			<i>calcul impossible</i>	60	0
DUHORT-BACHEN	1400			102 %	60	0
GEAUNE	5700	2500		103 %	40	10 %
LACAJUNTE	500			100 %	60	0
LARREULE	1415			100 %	60	0
MALAUSSANNE	2150			100 %	60	0
MANT	720			100 %	60	0
MAZEROLLES	5160			103 %	60	0
MONSEGUR	1110			108 %	60	0
MORGANX	310			100 %	60	0
MORLANNE	1005			97 %	60	0
PIMBO	1855			100 %	60	0
POMPS	80			100 %	60	0
POUDENX	835			145 %	60	0
RENUING	668			100 %	60	0
SAINT-AGNET	85			100 %	60	0
SAMADET Dépès	5732	1070	2	119 %	40	1 %
Mouliots						
Beyoy						
Z.A. du Boscq	250			<i>calcul impossible</i>	40	0
SORBETS	980			129 %	60	0
URGONS	1460			108 %	60	0
VIELLE-TURSAN	1128			92 %	60	0
VIGNES	1816			74 %	40	0
TOTAL	47956	4201	3			

INDICATEURS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2012

COMMUNE	Niveau de rejet	Conformité station	Quantité de boues extraites (en m³)	Boues évacuées selon des filières conformes	Débordement des effluents dans les locaux des usagers	Renouvellement des réseaux de collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	
ARBOUCAVE	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	0		0 %	0%	30	
ARZACQ	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO<125mg/l et r>60% MES : rendement > 50%	conforme	449	100%		0,85%		
BATS	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	1322	100%		0%		
Quartier des Bidalons			20	100%		0%		
BOUILLON	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO<125mg/l et r>60% MES<90mg/l et r>50%	conforme	0			0%		
BUANES	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	0			0%		
CLASSUN		conforme	0			0%		
DUHORT-BACHEN		conforme	20	100%		0%		
GEAUNE		conforme	111	100%		1,02%		
LACAJUNTE		conforme	0			0%		
LARREULE		DBO5<25mg/l ou r>60% DCO<90mg/l et r>60% MES<30mg/l et r>50% - NTK<10mg/l	conforme	0				0%
MALAUSSANNE	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO<125mg/l et r>60% MES<90mg/l et r>50%	non conforme	44	100%		0%		
MANT	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	22	100%		0%		
MAZEROLLES	DBO5<25mg/l ou r>60% DCO<90mg/l et r>60% - Pt<18mg/l MES<30mg/l et r>50% - NTK<40mg/l	conforme	0			0%		0%
MONSEGUR	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	206	100%		0%		
MORGANX		conforme	0			0%		
MORLANNE	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO<125mg/l et r>60% MES<90mg/l et r>50%	conforme	20	100%		0%		
PIMBO	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	0			0%		
POMPS		non conforme	0			0%		
POUDENX		conforme	0			0%		
RENUNG		conforme	0			0%		
SAINT-AGNET		conforme	0			0%		
SAMADET Dépès		DBO5=25mg/l DCO =125mg/l MES=90mg/l NGL=20 mg/l Pt=4mg/l		0				1,56%
Mouliots	conforme		103,5	100%				
Beyoy			34	100%				
Z.A. du Boscq		conforme	0		0%			
SORBETS	DBO5<35mg/l ou r>60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%	conforme	0		0%			
URGONS		conforme	0		0%			
VIELLE-TURSAN					0%			
VIGNES					0%			

* La non-conformité relevée à Malaussanne ne correspond pas à la qualité de rejet de la station d'épuration, qui lui est conforme, mais au type de milieu récepteur (ruisseau à écoulement très faible en été).

TRAVAUX REALISÉS EN 2012

TRAVAUX NEUFS

Branchements : en 2012, le Syndicat a réalisé et facturé aux abonnés 18 branchements neufs.

Extension à Arboucave, côte Mastroquet (80 m).

Arzacq : les travaux en régie ont débuté en 2011 et se sont terminés en 2012.

- Quartier Shopi - Canton : suppression de deux postes de relèvement et d'un poste de mise en charge, mise en place d'un nouveau poste de refoulement et d'un nouveau réseau de collecte en PP CR16 Ø 200 sur 266 m.
- Place du Marcadiou : extension du réseau d'assainissement sur 91 m en PVC CR16 Ø 200, reprise d'une quarantaine de branchements.

Samadet : les travaux réalisés en régie et par les entreprises extérieures ont débuté en 2011 et se sont terminés en 2012 :

- Création d'une station d'épuration de 1 100 EH par les entreprises extérieures.
- Destruction de la station d'épuration de Mouliot, aménagement d'un bassin d'orage de 100 m³, mise en place d'un poste de refoulement, mise en séparatif et renouvellement du réseau RD 944, connexion à la nouvelle station (530 m de PP CR16 Ø 200 avec refoulement).
- Destruction de la station d'épuration de Beyoy.
- Place de la Liberté : connexion du réseau de la RD 944 amont au réseau chemin de Dépès (17 m de PVC CR16 Ø 200).



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012



Station d'épuration de Samadet lors de la réception des travaux le 15 novembre 2012

ÉTUDES ET TRAVAUX PRÉVUS EN 2013

Pomps : travaux réalisés en régie

Extension du réseau et aménagement de la nouvelle station d'épuration, pour un montant de 605 000 € HT.

Saint-Loubouer : travaux réalisés en régie

Construction de réseau et de la station d'épuration, pour un montant de 568 000 € HT.

Arzacq : travaux réalisés en régie

Extension du réseau sur la RD 946, pour un montant de 30 000 € HT.

Renung : travaux réalisés en régie

Extension du réseau sur le chemin des Ecoliers, pour un montant de 10 490 € HT.

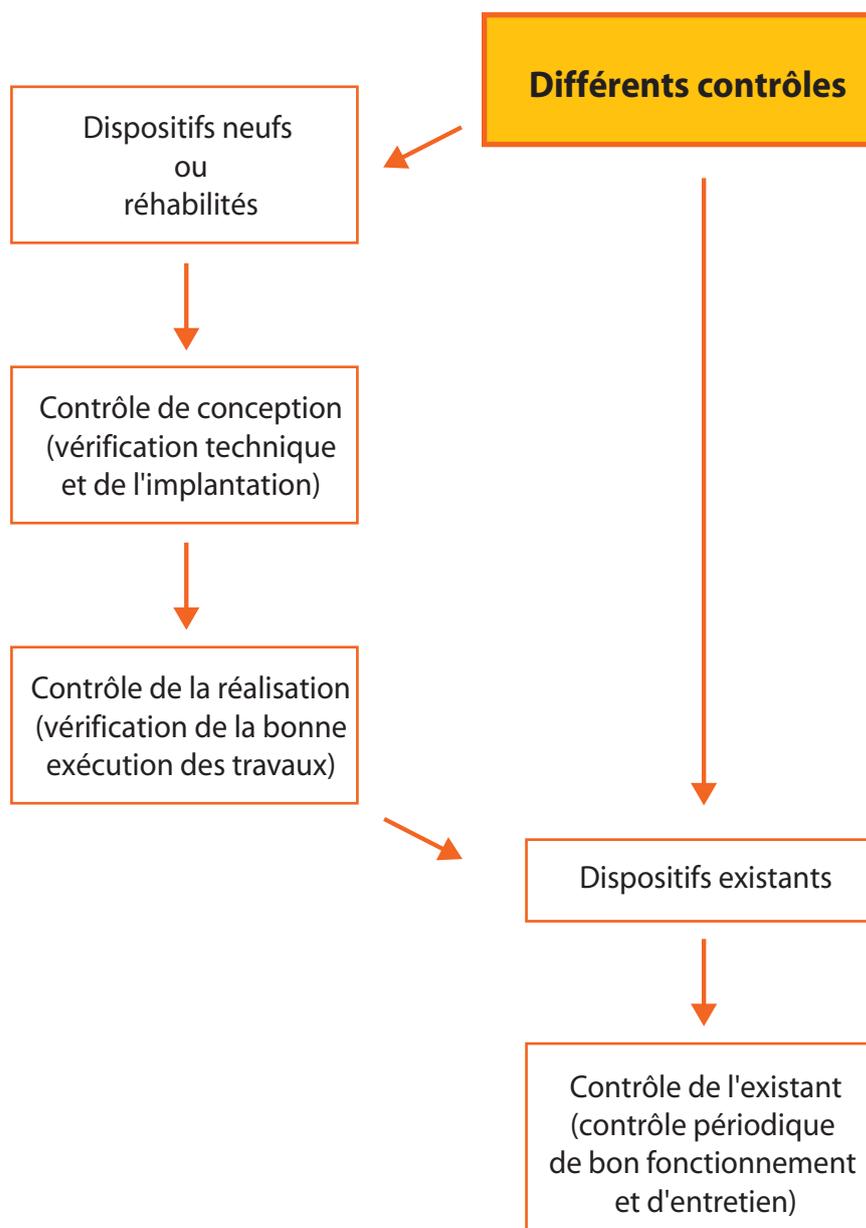
Etudes

- Saint-Loubouer : dossier de déclaration de la station d'épuration et zonage d'assainissement pour un montant de 2 375 € HT.
- Miramont-Sensacq : étude de faisabilité, dossier de déclaration de la station d'épuration et zonage d'assainissement pour un montant de 5 400 € HT.
- Pomps : dossier de déclaration de la station d'épuration pour un montant de 3 500 €.

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES, EXISTANTES OU RÉHABILITÉES

Le service de contrôle de l'assainissement non collectif neuf ou réhabilité est en activité depuis le 1^{er} juin 1998. Depuis le 1^{er} mars 2006, le Syndicat des Eaux du Tursan contrôle également les assainissements non collectifs existants.

Ainsi, les différents contrôles sont :



CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES, EXISTANTES OU RÉHABILITÉES

CONTRÔLES DE CONCEPTION

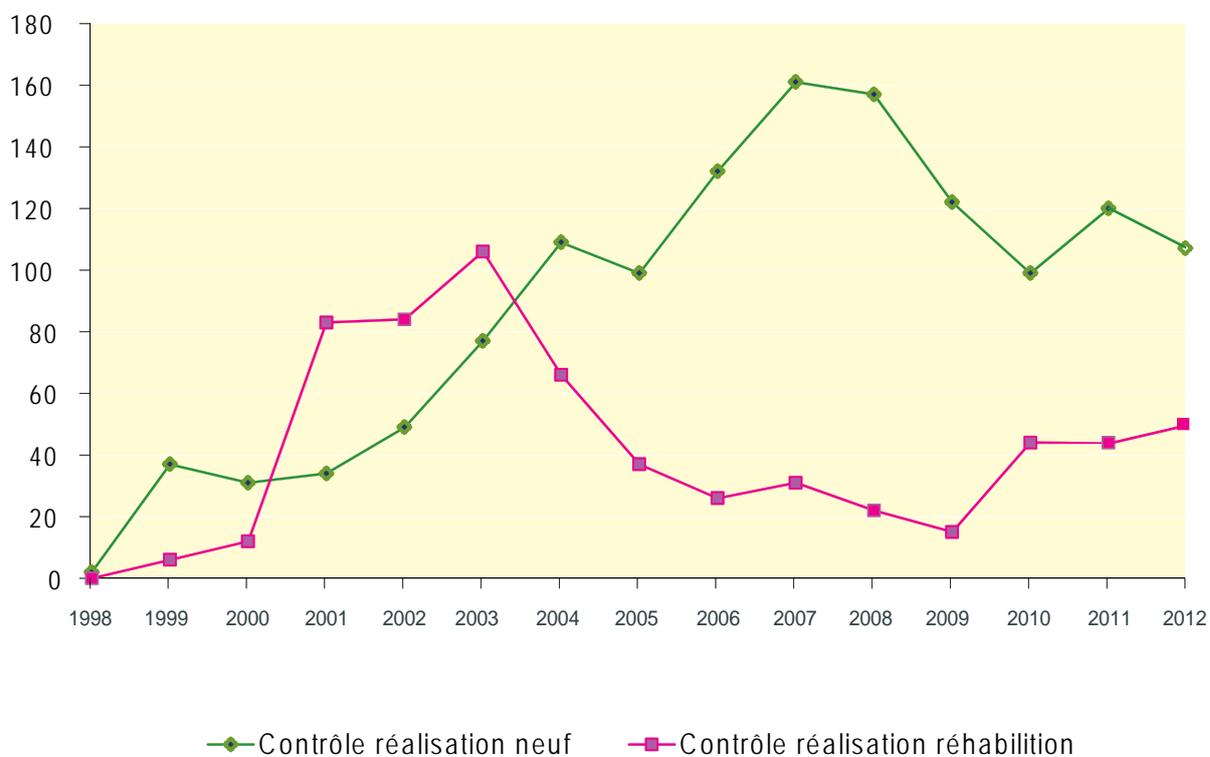
Année	Contrôle conception neuf	Contrôle conception réhabilitation	TOTAL
1998	45	17	62
1999	54	31	85
2000	67	114	181
2001	59	115	174
2002	95	122	217
2003	104	107	211
2004	151	58	209
2005	138	65	203
2006	181	43	224
2007	189	42	231
2008	171	17	188
2009	109	45	154
2010	150	37	187
2011	112	84	196
2012	136	58	194
TOTAL	1761	955	2716



CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES, EXISTANTES OU RÉHABILITÉES

CONTRÔLES DE RÉALISATION

Année	Contrôle réalisation neuf	Contrôle réalisation réhabilitation	TOTAL
1998	2	0	2
1999	37	6	43
2000	31	12	43
2001	34	83	117
2002	49	84	133
2003	77	106	183
2004	109	66	175
2005	99	37	136
2006	132	26	158
2007	161	31	192
2008	157	22	179
2009	122	15	137
2010	99	44	143
2011	120	44	164
2012	107	50	157
TOTAL	1336	626	1962



CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES, EXISTANTES OU RÉHABILITÉES

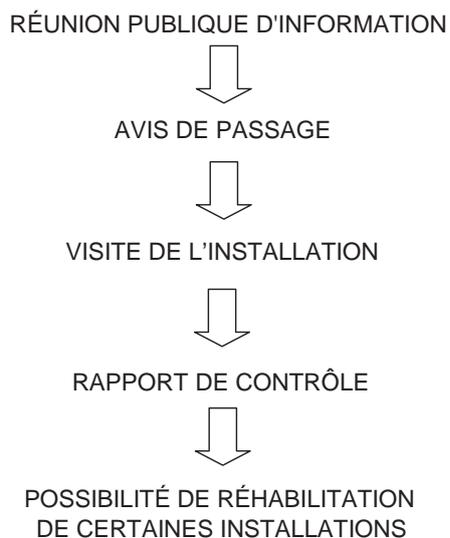
CONTRÔLES DE L'EXISTANT

Qu'est ce que le contrôle de l'existant ?

Le Syndicat des Eaux du Tursan doit exercer un contrôle portant sur la vérification de la bonne conception, de la bonne réalisation et du bon fonctionnement des installations selon une périodicité qui ne peut excéder dix ans.

Le contrôle se limite au seul examen des ouvrages sans effectuer de prestation d'entretien. A l'issue du contrôle un rapport est envoyé à l'usager et au maire de la commune concernée.

Les étapes du contrôle :



Nombre de contrôles de l'existant en 2012 :

Communes contrôlées	MONSEGUR en partie	MORGANX	LACRABE	POUDENX	CASTELNER	BUANES	Autres communes	TOTAL
Nombre de contrôles	48	66	85	71	46	76	96	488

NOMBRE DE BÂTIMENTS CONCERNÉS PAR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire du Syndicat, on compte en 2012 :

- environ 3 699 bâtiments dans le secteur landais du Syndicat,
- environ 3 449 bâtiments dans le secteur béarnais du Syndicat.

Au total, 7 148 bâtiments sont assainis par un système d'assainissement non collectif.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur, dont la valeur maximale est de 140 points, permet d'apprécier l'étendue des prestations qui peuvent être assurées par le service public.

Il se calcule selon le détail suivant :

Des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :

20 points : délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération,

20 points : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération,

30 points : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 10 ans,

30 points : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.

- Des éléments facultatifs du service (éléments pris en compte sous réserve d'avoir atteint le total de 100 pour les éléments obligatoires) :

10 points : existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations,

20 points : existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations,

10 points : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

En 2012, l'indice est évalué à **80 points** car deux communes du canton de Garlin, sur les 80 communes adhérentes au service public d'assainissement non collectif, n'ont pas encore adopté leur zonage d'assainissement.

Le Syndicat des Eaux du Tursan est également capable, à la demande des usagers, d'assurer les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations.

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dispositifs d'assainissement non collectif ayant été contrôlés par les services du Syndicat peuvent être classés selon les catégories suivantes :

* Conforme : installation disposant d'un certificat de conformité.

* Acceptable : installation ne présentant pas de signe extérieur de non-conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur au moment de sa réalisation et n'engendrant pas de nuisances.

* Non conforme.

Les statistiques issues des contrôles réalisés au 31/12/2012 sur 6826 installations existantes laissent apparaître la répartition suivante :

2 493 installations conformes ou acceptables, soit **36,5 %**

4 333 installations non conformes, soit **63,5 %**.

RÉHABILITATION SUBVENTIONNÉE DES INSTALLATIONS

Suite au contrôle de l'existant, l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) sur l'ensemble du territoire du Syndicat, et le Conseil général des Pyrénées Atlantiques (CG64) sur sa partie béarnaise, ont retenu certaines installations qu'ils ont jugées présentant des risques pour la salubrité publique. Celles-ci peuvent bénéficier d'une aide financière de leur part :

Dans les Landes, la maîtrise d'ouvrage de l'opération reste privée.

L'aide de l'AEAG s'élève à 3 500 € TTC.

Sur le canton de Geaune, peuvent prétendre à ces aides 66 installations. Les travaux de réhabilitation ont démarré en 2010 et devraient s'achever en 2015.

Sur les communes du Syndicat des cantons d'Aire, Grenade et Saint-Sever, 99 points noirs ont été identifiés. La campagne de réhabilitation a commencé en fin d'année 2012.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le CG64 impose que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par le Syndicat.

L'aide s'élève à 30% du coût des travaux sur un montant plafonné à 8531 € HT.

L'AEAG propose, quant à elle, 4 000 € TTC.

La réhabilitation des installations du canton d'Arzacq, débutée en 2009, s'achèvera en 2013. Elle aura concerné 52 installations sur les 127 points noirs recensés. A noter qu'une dizaine d'entre eux seront finalement solutionnés par une extension de la zone d'assainissement collectif (cas des bourgs de Poms et de Vignes).

Enfin, même si quelques assainissements des communes de Burosse-Mendousse et Castetpugon avaient été traités en 2010 ou 2011, la réhabilitation sur le canton de Garlin démarrera réellement en 2013.

89 installations potentielles ont été listées.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ENTRETIEN

Le Syndicat a engagé fin 2009 l'étude d'opportunité de la mise en place d'un service d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Cette étude devra permettre aux élus du Syndicat des Eaux du Tursan de disposer d'un outil d'aide la décision pour répondre aux questions suivantes :

- Faut-il exercer cette compétence facultative ?

- Si oui, dans quelles conditions faut-il l'exercer : en régie, en externalisant tout ou partie des des prestations hydrocurage, élimination des sous-produits) ?
- Quels sont les bons niveaux de service à adopter, la politique tarifaire et l'organisation technique et administrative à mettre en place pour garantir la réussite d'un tel projet ?

COMPTE RENDU FINANCIER

LE PRIX DE L'EAU 2012
TARIFS DU S.I.A.E.P DU TURSAN (délibération 40-2011 du 08/12/2011)

PRIX DU M³ D'EAU PAR TRANCHE À COMPTER DU 01/01/2012

(+ 2 % par rapport à l'année 2011, hors vente en gros)

		Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
Branchements particuliers	de 0 à 500 m ³	0.93821 € H.T.	0.95697 € H.T.
	de 501 à 2000 m ³	0.84527 € H.T.	0.86218 € H.T.
	de 2001 à 5000 m ³	0.75057 € H.T.	0.76558 € H.T.
	> à 5000 m ³	0.65584 € H.T.	0.66896 € H.T.
Branchements communaux	de 0 à 500 m ³	0.30241€ H.T.	0.30846 € H.T.
	de 501 à 2000 m ³	0.27325 € H.T.	0.27872 € H.T.
	> à 2000 m ³	0.24412 € H.T.	0.24900 € H.T.
Ventes en gros à la ville d'Aire-sur-l'Adour et aux SIAEP d'Arzacq et des Arbouts	de 0 à 500 000 m ³	0.26056 € H.T.	0.26899 € H.T.
	> à 500 000 m ³	0.19391 € H.T.	0.20017 € H.T.

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
Redevance Prélèvement	0.06732 € H.T./m ³	0.06995 € H.T./m ³
Redevance Pollution Communes d'Aire, Eugénie, Geaune et Samadet	0.255 € H.T./m ³	0.293 € H.T./m ³
Autres communes	0.204 € H.T./m ³	

ABONNEMENT ANNUEL

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
Branchements particuliers (prime fixe annuelle)	45.74 € H.T.	
Branchements communaux (prime fixe annuelle)	21.34 € H.T.	
Ventes en gros à la ville d'Aire/Adour (SYDEC) et aux SIAEP d'Arzacq et des Arbouts (prime fixe annuelle)	11 050.04 € H.T.	11 407.16 € H.T.

LE PRIX DE L'EAU 2012

PRESTATIONS ANNEXES : TARIFS

Pas d'augmentation par rapport à l'année 2011

	Au 1 ^{er} janvier 2012
Mise en service	17,55 € H.T.
Branchements courts	610,36 € H.T.
Branchements longs	919,73 € H.T.
Branchements agricoles ou industriels	309,93 € H.T.

REDEVANCES COLLECTÉES À REVERSER À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

	Année 2011	Année 2012
Redevance prélèvement	187 726 € H.T. (0.06732€ H.T/m ³)	197 342 € H.T. (0.06995 € H.T/m ³)
Redevance pollution Communes d'Aire, Eugénie, Geaune et Samadet	240 192 € H.T. (0.255 € H.T/m ³ pour les abonnés des communes d'Aire-sur-l'Adour, Geaune, Eugénie-les-Bains et Samadet,	328 265 € H.T. (0.293 € H.T/m ³)
Autres communes	0.204 €/m ³ pour les abonnés des autres communes).	

MISES EN SERVICE DES COMPTEURS

(délibération du 18/09/2003)

Prestation effectuée pour un montant de 6 232 € H.T.

TRAVAUX DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE À USAGES DOMESTIQUES ET AGRICOLES

(délibération du 27/09/2001)

Ont été réalisés pour 69 194 € H.T.

RECETTES 2012

(ABONNEMENTS COMPRIS)

Abonnés : 1 547 981 € H.T.

Ventes en gros : 384 689 € H.T.

PRÉSENTATION D'UNE FACTURE

Voir en annexe page 58 une facture fictive pour l'année 2012 en prenant comme référence une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

REMBOURSEMENT ANNUITES D'EMPRUNTS

Le montant du remboursement de la dette 2012 s'élève à 17 210 €.

Capital : 15 470 €

Intérêts : 1 740 €

Capital restant dû : 46 081 €

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

En 2012, les biens ont été amortis pour un montant de 639 428 € et les subventions pour 4 030 €.

IMPAYÉS

Le taux des impayés sur les factures de la redevance eau émises en 2012 s'élève à 5,20 %.

LISTE ET MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS OU EN COURS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU OU POUR EN LIMITER LES DÉFAILLANCES

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT €H.T.	ANNÉE DE RÉALISATION
Réhabilitation du réservoir de Lacrabe	48 070	2012
TRAVAUX AEP REGIE 2012	380 681	2012

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Montant des créances irrécouvrables et éteintes en 2012 en eau potable : 3 116 € H.T.

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été réalisée en 2012.

PRIX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012

PRIX DU M³ À COMPTER DU 01/01/2012 (délibération 49-2011 du 08/12/2011)
(+ 5% par rapport à l'année 2011)

Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
1.21721 € H.T	1.27807 € H.T

ABONNEMENT ANNUEL (délibération 21-2010 du 25/03/2010)

Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
40.4898 € H.T.	

REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

(à reverser à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

<i>Redevance de modernisation</i>	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012
Geaune - Samadet	0.196 € H.T/m ³	0.22 € H.T/m ³
Autres communes	0.157 € H.T/m ³	

PRÉSENTATION D'UNE FACTURE D'EAU AVEC ASSAINISSEMENT

Voir en annexe page 59 une facture fictive pour l'année 2012 en prenant comme référence une consommation annuelle de 120 m³.

RECETTES 2012

Redevance assainissement : 364 240 € H.T.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (à reverser à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) : 48 616 € H.T.

LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(délibérations 52-2004 du 23/11/2004, 11-2006 du 22/02/2006, 52 et 53-2007 du 06/12/2007, 32-2011 du 05/07/2011)

Le montant des travaux d'assainissement collectif s'élève à 60 836 € H.T.

Branchements : 22 447 € H.T.

Extensions des réseaux : 15 859 € H.T.

P.R.E. (participations pour raccordement à l'égout) : 22 530 € H.T.

REMBOURSEMENT ANNUITES EMPRUNTS

Le montant du remboursement de la dette 2012 s'élève à 137 086 €.

Capital : 91 521 €.

Intérêts : 45 565 €.

Capital restant dû : 1 040 841 €.

LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

En 2012, les biens ont été amortis pour 214 690 € et les subventions pour 102 475 €

IMPAYÉS

Le taux des impayés sur les factures de la redevance assainissement collectif émises en 2012 est de 7.30 %.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OU EN COURS

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT € H.T.	ANNÉES DE RÉALISATION
Travaux A.C. en régie 2012	203 383	2012
Reconstruction de la station d'épuration de Samadet (solde)	113 555	2011-2012

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX INVESTISSEMENTS VERSÉES

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT € H.T.	ANNÉES DE RÉALISATION
Réseau AC à Arzacq	61 691	2012
Refoulement à Arzacq	18 405	2012
Reconstruction de la station d'épuration de Samadet	229 170	2011-2012

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Montant des créances irrécouvrables et éteintes en 2012 en assainissement collectif : 2 072 € H.T.

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été réalisée en 2012.

CONTRÔLES TECHNIQUES : TARIFS ET RECETTES

Les contrôles techniques	Au 1 ^{er} janvier 2012	Délibérations	Recettes
Contrôle de conception	75,52 € H.T	(délibération du 27/09/2001)	14 272 € H.T
Contrôle de réalisation	113,42 € H.T.	(délibération du 27/09/2001)	17 135 € H.T.
Contrôle des installations existantes	56,87 € H.T.	(délibération 23-2007 du 28/06/2007)	38 046 € H.T.

PRESTATION DANS LE CADRE DE RÉHABILITATIONS SUBVENTIONNÉES

RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

(délibération n°64-2008 du 28/06/2008 et délibération n°46-2009 du 02/07/2009)

Le montant des prestations réalisées dans le cadre des réhabilitations subventionnées s'élève à 9 810 € H.T.

TRAVAUX (EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DE TIERS)

RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

(délibération n° 64-2008 du 28/06/2008)

Dépenses 2012 : 102 984 € H.T.

Recettes 2012 : 24 069 € H.T.

ANNEXES

SYNTHESE DE L'ANNEE 2012

DELEGATION TERRITORIALE DES LANDES

Pôle Santé Environnementale

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 51 échantillons prélevés sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont inutiles sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

On considère qu'une eau est très peu calcaire en deçà de 10 °F, peu calcaire entre 10 et 20°F, calcaire entre 20 et 30°F, et très calcaire au-delà de 30°F.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. **Cependant, il est vivement conseillé de remplacer ce type de canalisation.**



Si la teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/l un apport complémentaire en sels fluorés peut être nécessaire. Si la teneur en fluor est supérieure à 0,5 mg/l il est déconseillé d'utiliser du sel fluoré et des produits d'hygiène dentaire à base de fluor. **Dans tous les cas, demandez l'avis de votre dentiste ou de votre médecin.**

L'eau distribuée provient de quatre forages profonds. Elle subit divers traitement d'affinage suivis d'une désinfection avant distribution. Les forages sont dotés de périmètres de protection.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. La dureté s'exprime en Degré Français (°F).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

100% des échantillons analysés sur le réseau dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

Eau peu calcaire (dureté de 15,3°F).

Teneur maximale relevée : 0,07 mg/l.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Présence de *Légionella* sp sur un prélèvement au niveau de la station de production. Ce paramètre, revenu à la normale suite à l'intervention de l'exploitant, fait l'objet d'un suivi particulier par l'ARS. L'eau distribuée en 2012 a été conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor...), les substances toxiques et les pesticides recherchés. Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique.

DELEGATION TERRITORIALE DES LANDES

Cité Galliane - BP.329
40000 MONT DE MARSAN

Tél : 05.58.46.63.63 Fax : 05.58.46.63.72

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2012

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SI DU TURSAN**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)



SOMMAIRE

- R0 Qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Introduction
- R1 Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- R2 Situation administrative des captages (1)
- R3 Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- R4 Conformité des diverses installations incluses dans l'unité de distribution logique
- R5 Liste des dépassements des limites et des références de qualité des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée (2)
- R6 Qualité bactériologique - bilan sur les années 2010 - 2011 - 2012 (3)
- R7 Recommandations générales de consommation.
- R8 Conclusions

NOTES IMPORTANTES

- (1) Si l'unité de gestion et d'exploitation n'exploite pas de captage (achat d'eau) la partie 2 n'est pas éditée.**
- (2) La partie 5 n'est présente que dans le cas où au moins un dépassement de norme a été constaté au cours du contrôle sanitaire.**
- (3) Pour les petites unités de distribution (nombre de prélèvement du contrôle sanitaire inférieur à 5), la conclusion sur la qualité bactériologique est établie en prenant en compte les deux années précédentes.**

QUALITE DES EAUX DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE

INTRODUCTION

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE

En matière de santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à l'alimentation humaine est une préoccupation majeure. En effet, les principaux dépassements des limites de qualité sont relevés sur des paramètres bactériologiques.

Mais comment apprécier le risque microbiologique ? Devant la multiplicité des germes dangereux pour l'homme (pathogènes) et leur difficulté de mise en évidence dans l'eau, la qualité bactériologique de l'eau est appréciée à partir de la recherche de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale (Coliformes totaux, Eschérichia coli, Entérocoques).

La présence dans une eau de tels germes, non pathogènes, puisque hôtes normaux de la flore intestinale humaine et animale, prouve que cette eau a subi une contamination fécale et laisse donc suspecter la présence de germes pouvant être pathogènes. Aussi, une eau conforme aux normes ne doit pas contenir de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale. Plusieurs études épidémiologiques ont clairement mis en évidence un doublement des pathologies gastro-intestinales (diarrhées, vomissements ...) dans les populations consommant de manière régulière une eau non conforme aux normes. Et l'on ne peut pas écarter un risque croissant de contracter des maladies hydriques plus graves (typhoïde, hépatite virale, parasitose...).

La présence de germes-test peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou des anomalies dans la chaîne captage-traitement-stockage-distribution.

En prévention, la réglementation prévoit des obligations de moyens. De par les codes de l'environnement et de la santé publique, il est obligatoire de préserver les points de captage par des périmètres de protection. En outre, le Code de la Santé Publique impose des règles d'entretien et d'exploitation des réservoirs et des réseaux de distribution, notamment la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire, ainsi qu'avant toute remise en service lors de travaux.

LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

Les eaux contiennent en grand nombre des substances naturelles ou artificielles dont la concentration excessive peut porter atteinte à la santé.

Le Code de la Santé Publique a défini différents groupes de paramètres chimiques et physico-chimiques.

A/ - Des paramètres organoleptiques qui permettent d'apprécier l'aspect (turbidité), l'odeur, la saveur ainsi que la couleur de l'eau.

B/ - Des paramètres en relation avec la structure naturelle de l'eau. Ce sont, notamment des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation de l'eau. (La minéralisation de l'eau est mesurée par la conductivité). Le pH traduit le caractère acide ou alcalin d'une eau. C'est un paramètre important, car il agit sur l'efficacité des procédés de traitement, ainsi que sur les phénomènes d'entartrage ou de corrosion des canalisations (problème des canalisations en plomb).

D'autres éléments, également non toxiques, en-deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc et du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) témoignent d'une pollution de la ressource : pollution diffuse due au lessivage des engrais azotés non absorbés par les plantes ou pollution ponctuelle résultant, par exemple, de rejets d'eaux usées ou d'épandage de lisiers mal maîtrisés. Une teneur excessive en nitrates présente des risques pathologiques particuliers chez les nourrissons et les femmes enceintes.

C/ - Les paramètres concernant les substances toxiques.

Ce sont les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

L'ORGANISATION DU CONTROLE SANITAIRE

L'eau potable est, parmi les produits alimentaires, l'un des mieux contrôlés.

Outre, l'autosurveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre dans chaque département par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Cette mission s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le point de captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par décret ; elles sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement des limites ou des références de qualité, ou si elle estime que la distribution de l'eau constitue un risque pour la santé des personnes, l'autorité sanitaire parallèlement à la recherche des causes peut préconiser des mesures pouvant aller jusqu'à la non-utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables. L'abonné peut s'informer de la qualité de l'eau qu'il consomme auprès de son distributeur ou de la mairie. L'affichage des résultats en Mairie est obligatoire.

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, dans ce cas, une TTP est cependant créée virtuellement pour évaluer la qualité de l'eau au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites ci-dessous (notées "SEC").

Unité de distribution	Population desservie	CAP (Nom de la ressource)	commune
TURSAN	11000	FORAGE F5	GEAUNE
		FORAGE F2 LARRIOUCLA	PECORADE
		FORAGE F3 DUBASQUE	PECORADE
		FORAGE CAMPISTON	SORBETS

TTP (Station de Traitement et Production)	commune
STATION PECORADE	PECORADE

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.L.U) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la DTARS des Landes, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.
FORAGE F5	FORAGE	GEAUNE	09788X0069	01/05/2005	16/05/2007	15/06/2007

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.
FORAGE F2 LARRIOUCLA	FORAGE	PECORADE	09788X0004	22/08/1985	26/06/1986	25/03/1987
FORAGE F3 DUBASQUE	FORAGE		09788X0011	22/08/1985	26/06/1986	25/03/1987

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.
FORAGE CAMPISTON	FORAGE	SORBETS	09795X0219	07/02/1993	03/09/1996	17/01/1997

Valeurs minima , moyennes et maxima des principaux paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) : TURSAN

Paramètres	Unité	Exigences de qualité		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy.	% PLV Non conforme	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi						
Aluminium total µg/l	µg/l		200,00	4	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ammonium (en NH4)	mg/L		0,10	49	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Arsenic	µg/l	10,00		4	0,00	0,00	0,00	0,00	
Atrazine	µg/l	0,10		4	0,00	0,00	0,00	0,00	
Atrazine déséthyl	µg/l	0,10		4	0,00	0,00	0,00	0,00	
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL			49	113,00	0,00	11,73	0,00	13,09
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			49	159,00	0,00	11,86	0,00	11,74
Carbone organique total	mg/L C		2,00	6	0,69	0,00	0,12	0,00	
Chlorures	mg/L		250,00	6	10,00	5,30	7,82	0,00	
Conductivité à 25°C	µS/cm		200,00 1100,00	49	362,00	312,00	326,45	0,00	326,93
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0,00		49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0,00		49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fer total	µg/l		200,00	8	13,00	0,00	1,63	0,00	0,00
Fluorures mg/L	mg/L	1,50		4	0,07	0,00	0,03	0,00	
Manganèse total	µg/l		50,00	4	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50,00		6	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,50		8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
pH	unité pH		6,50 9,00	49	8,20	6,60	7,91	0,00	7,93
Simazine	µg/l	0,10		4	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sulfates	mg/L		250,00	6	14,00	11,00	12,83	0,00	
Titre hydrotimétrique	°F			6	15,30	14,10	14,62	0,00	
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU		2,00	49	0,63	0,00	0,03	0,00	0,03

**CONFORMITE DES UNITES DE DISTRIBUTIONS LOGIQUES (Unité de Distribution + Installation(s) amont(s))
Conformité au regard des Limites de qualité**

Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) : TURSAN

Nb. d'analyses physico-chimiques : 51,00 Nb. d'analyses Bactériologiques : 49,00
% Conformité Chimie : 100,00 % % Conformité Bactériologie : 100,00%

CONFORMITE DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES

Conformité par prélèvements - Différenciation entre les Limites et les Références de qualité

NB : C = conforme , N = non conforme

UNITE DE PRODUCTION	PLV Code	Date	Limites	Limites	Références	Références
STATION PECORADE à PECORADE			Bactériologie	Chimie	Bactériologie	Chimie
	00059208	24/01/2012	C	C	C	C
	00059529	15/03/2012	C	C	C	N
	00060075	22/05/2012	C	C	C	N
	00061081	05/07/2012	C	C	C	N
	00064066	17/09/2012	C	C	C	N
	00064356	29/11/2012	C	C	C	N
% de Conformité sur l'installation			100,00%	100,00%	100,00%	16,67%

UNITE DE DISTRIBUTION			Limites	Limites	Références	Références
TURSAN	PLV Code	Date	Bactériologie	Chimie	Bactériologie	Chimie
	00059239	30/01/2012	C	C	C	C
	00059240	30/01/2012	C	C	C	C
	00059241	30/01/2012	C	C	C	C
	00059271	30/01/2012	C	C	C	C
	00059272	30/01/2012	S	C	S	C
	00059404	20/02/2012	C	C	C	C
	00059405	20/02/2012	C	C	C	C
	00059406	20/02/2012	C	C	C	C
	00059534	20/03/2012	C	C	C	C
	00059535	20/03/2012	C	C	C	C
	00059536	20/03/2012	C	C	C	C
	00059564	27/03/2012	C	C	C	C
	00059713	12/04/2012	C	C	C	C
	00059735	24/04/2012	C	C	C	C
	00059736	24/04/2012	C	C	C	C
	00059737	24/04/2012	C	C	C	C
	00059738	24/04/2012	C	C	C	C
	00059739	24/04/2012	C	C	C	C
	00059744	24/04/2012	C	C	C	C
	00059884	15/05/2012	C	C	C	C
	00059885	15/05/2012	C	C	C	C
	00059886	15/05/2012	C	C	C	C
	00059887	15/05/2012	C	C	N	C
	00060514	20/06/2012	C	C	C	C
	00060515	20/06/2012	C	C	C	C
	00060882	20/06/2012	C	C	C	C
	00060883	20/06/2012	S	C	S	C
	00061622	23/07/2012	C	C	C	C
	00061635	25/07/2012	C	C	C	C
	00062472	20/08/2012	C	C	C	N
	00062473	20/08/2012	C	C	C	N
	00063663	27/09/2012	C	C	C	C

UNITE DE DISTRIBUTION			Limites	Limites	Références	Références
TURSAN	PLV Code	Date	Bactériologie	Chimie	Bactériologie	Chimie
	00063664	27/09/2012	C	C	C	C
	00063665	27/09/2012	C	C	C	C
	00064037	30/10/2012	C	C	C	C
	00064038	30/10/2012	C	C	C	C
	00064206	22/11/2012	C	C	C	C
	00064207	22/11/2012	C	C	C	C
	00064381	20/12/2012	C	C	C	C
	00064382	20/12/2012	C	C	C	C
	00064383	20/12/2012	C	C	C	C
	00064384	20/12/2012	C	C	C	C
	00064385	20/12/2012	C	C	C	C
	00064386	20/12/2012	C	C	C	C
	00064387	20/12/2012	C	C	C	C
% de Conformité sur l'installation			100,00%	100,00%	97,67%	95,56%

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des réseaux de distribution et sur les installations de production qui les alimentent

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Installation	Commune	Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
TTP STATION PECORADE	PECORADE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	0 qualit.**	15/03/2012	1	2
		Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	0 qualit.**	22/05/2012	1	2
		Température de l'eau	28,7 °C	29/11/2012		25,00
		Température de l'eau	29,0 °C	22/05/2012		25,00
		Température de l'eau	29,1 °C	15/03/2012		25,00
		Température de l'eau	30,2 °C	17/09/2012		25,00
		Température de l'eau	30,5 °C	05/07/2012		25,00
Installation	Commune	Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
UDI TURSAN	BATS-TURSAN	Bactéries coliformes /100ml-MS	3 n/100mL	15/05/2012		0
	EUGENIE-LES-BAINS	Température de l'eau	26,6 °C	20/08/2012		25,00
	MAURIES	Température de l'eau	25,6 °C	20/08/2012		25,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 10

** Eau Incrustante

Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
Bactéries coliformes /100ml-MS	Unité de distribution de : TURSAN	10 jours
Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	STATION PECORADE	60 jours
Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
Legionella sp	STATION PECORADE	15 jours
Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
Température de l'eau	STATION PECORADE	300 jours

Bilan de qualité bactériologique - Années 2010 - 2011 - 2012

Unité de distribution et Installation(s) située(s) en amont et représentative(s)

Installation type : TTP	Installation nom : STATION PECORADE	
Année : 2010		
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	6,00
Année : 2011		
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	7,00
Année : 2012		
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	6,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	19,00

Installation type : UDI	Installation nom : TURSAN	
Année : 2010		
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	43,00
Année : 2011		
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	43,00
Année : 2012		
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	43,00
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	129,00

Conformité générale pour les installations de production et de distribution, sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		148

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics.



DELEGATION TERRITORIALE DES LANDES

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

CONCLUSIONS SANITAIRES - ANNEE 2012

SI DU TURSAN

Unité de distribution : TURSAN

BACTERIOLOGIE : Présence de coliformes sur un échantillon analysé sur l'unité de distribution; ce résultat n'était pas associé à la présence de germes tests de contamination fécale. Dans le cadre des paramètres courants analysés au cours du contrôle sanitaire, 100% des échantillons analysés se sont révélés conformes aux normes. Cependant la recherche particulière des Légionelles, compte tenu de la température élevée de l'eau au niveau de la ressource, a mis en évidence, sur un prélèvement, la présence de *Legionella*. Ce paramètre, revenu à la normale suite à l'intervention de l'exploitant, fait l'objet d'un suivi particulier par l'ARS.

PHYSICO-CHIMIE : Température de l'eau élevée sur plusieurs prélèvements réalisés au départ de la distribution et sur le réseau. Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique. Eau de bonne qualité pour les autres paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

CONSOMMATIONS 2012 : TABLEAU GENERAL

COMMUNES	POPULATION	BRANCHEMENTS OUVERTS	CONSOMMATION ANNEE
SORBETS	196	110	25 414
LATRILLE	171	78	19 099
PECORADE	159	83	16 299
BUANES	280	130	36 078
CLASSUN	246	116	31 736
GEAUNE	745	386	62 980
BAHUS-SOUBIRAN	367	181	28 666
FARGUES	324	142	29 660
VIELLE-TURSAN	302	144	26 545
CASTELNAU-TURSAN	187	111	29 021
EUGENIE LES BAINS	512	339	130 278
CLEDES	126	69	10 902
PAYROS CAZAUTETS	94	49	10 504
SAINT-LOUBOUER	445	234	37 316
LAURET	77	47	9 142
MIRAMONT-SENSACQ	377	187	41 880
PIMBO	193	130	31 591
BATS	279	142	27 457
PUYOL-CAZALET	110	49	39 775
URGONS	269	139	23 672
MAURIES	89	40	10 223
RENUING	504	227	40 442
AIRE-SUR-L'ADOUR	6653	256	59 995
DUHORT-BACHEN	638	320	59 035
MONTGAILLARD	574	266	68 491
SARRON	108	64	9 724
PHILONDENX	211	98	37 322
LACAJUNTE	135	76	13 032
ARBOUCAVE	198	120	22 299
MANT	294	154	52 859
MONSEGUR	379	173	30 420
SAINT-AGNET	196	94	30 189
LARRIVIERE	594	159	30 716
SAMADET	1049	539	111 925
MONGET	79	52	8 806
LACRABE	244	118	15 158
MORGANX	186	94	12 730
ARGELOS	170	84	14 846
BASSERCLES	107	82	14 597
CASTELNER	130	66	13 667
PEYRE	195	113	21 368
POUDENX	213	122	17 482
TOTAL		6183	1 363 341
COMMUNAUX		237	38 379
DEPART - RECTIF.			13 524
DIVERS			-2 446

CONSOMMATIONS 2012 : DÉTAIL

COMMUNES	ABO. DOMESTIQUES		ABO. AGRI & INDUST.		ABO. COMMUNAUX	
	nbre bcht	m ³ cons.	nbre bcht	m ³ cons.	nbre bcht	m ³ cons.
SORBETS	97	10 101	13	15 313	5	1 343
LATRILLE	72	7 660	6	11 439	4	835
PECORADE	76	9 251	7	7 048	3	852
BUANES	120	12 914	10	23 164	5	108
CLASSUN	105	12 665	11	19 071	5	415
GEAUNE	374	27 183	12	35 797	17	6 595
BAHUS-SOUBIRAN	172	18 285	9	10 381	5	523
FARGUES	128	16 666	14	12 994	4	505
VIELLE-TURSAN	131	12 933	13	13 612	3	237
CASTELNAU-TURSAN	100	9 810	11	19 211	4	101
EUGENIE LES BAINS	304	31 276	35	99 002	13	6 040
CLEDES	64	6 186	5	4 716	3	200
PAYROS CAZAUTETS	41	4 205	8	6 299	3	90
SAINT-LOUBOUER	224	20 936	10	16 380	9	1131
LAURET	43	4 169	4	4 973	3	55
MIRAMONT-SENSACQ	168	17 141	19	24 739	10	840
PIMBO	118	10 811	12	20 780	9	466
BATS	135	12 487	7	14 970	7	283
PUYOL-CAZALET	40	4 608	9	35 167	3	94
URGONS	132	11 581	7	12 091	5	231
MAURIES	34	3 618	6	6 605	4	43
REUNUNG	214	25 510	13	14 932	9	3 556
AIRE / ADOUR	236	25 449	20	34 546	1	5 105
DUHORT-BACHEN	300	31 851	20	27 184	9	561
MONTGAILLARD	245	28 058	21	40 433	6	795
SARRON	60	5 488	4	4 236	2	51
PHILONDENX	85	9 037	13	28 285	4	435
LACAJUNTE	72	6 849	4	6 183	4	225
ARBOUCAVE	109	10 206	11	12 093	6	780
MANT	132	14 575	22	38 284	8	641
MONSEGUR	164	17 299	9	13 121	6	659
SAINT-AGNET	84	9 499	10	20 690	4	83
LARRIVIERE	149	17 736	10	12 980	3	91
SAMADET	505	48 496	34	63 429	17	1 581
MONGET	49	4 829	3	3 977	3	47
LACRABE	116	12 194	2	2 964	4	348
MORGANX	90	8 958	4	3 772	5	200
ARGELOS	77	8 081	7	6 765	4	262
BASSERCLES	75	6 981	7	7 616	4	170
CASTELNER	61	5 938	5	7 729	3	99
PEYRE	108	13 124	5	8 244	4	349
POUDENX	115	11 501	7	5 981	7	1354
TOTAL	5724	586 145	459	777 196	237	38 379

TRAVAUX EN RÉGIE FACTURÉS EN 2012 SUR LE RÉSEAU

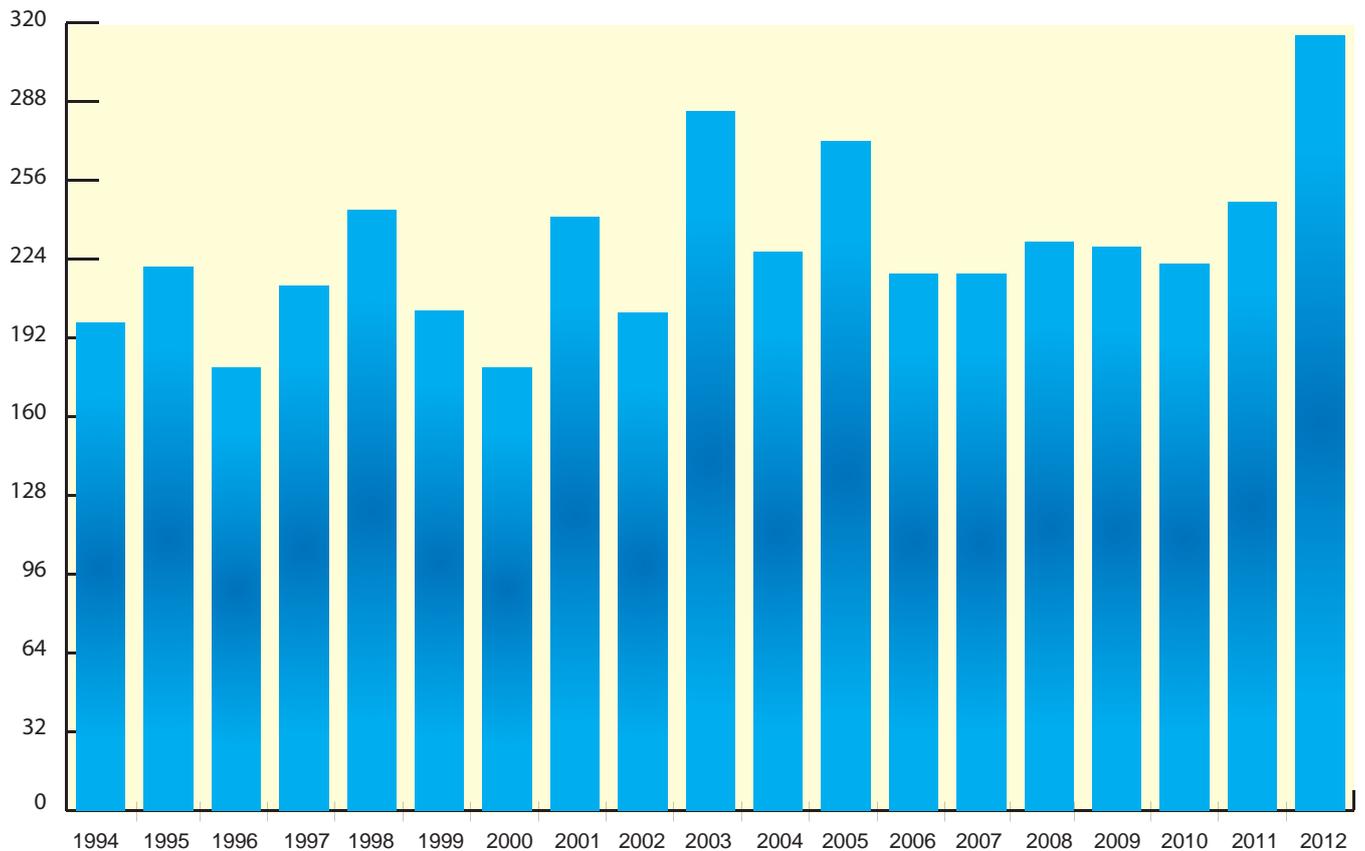
COMMUNES	BRANCHEMENT		RENOUVELL. RENFOR. EXT. RESEAU	REPARATION CASSES	POSE P.I. - B.P.	COMPTEUR GELE	DIVERS
	NEUF	MODIFIE					
SORBETS	2						
LATRILLE							
PECORADE							
BUANES	2					1	
CLASSUN	1						
BAHUS-Sn	4			1		1	
FARGUES	4						
VIELLE-Tn	2						
CASTELNAU-Tn	2					2	
EUGENIE	3	1				4	
CLEDES	2						
PAYROS Cts	1			1			
ST-LOUBOUER	3	1					1
LAURET							
MIRAMONT-Scq	1					1	
PIMBO							
BATS	6					2	
PUYOL-CAZALET							
URGONS					1		
MAURIES						2	
GEAUNE	8			2	1	1	
RENUNG	5					1	
AIRE / ADOUR	3	1	1			1	
DUHORT-Bn	8			5		2	
MONTGAILLARD							
SARRON						3	
PHILONDENX	1					2	
LACAJUNTE	3			3			
ARBOUCAVE	1					4	1
MANT	2	1				1	
MONSEGUR	2						
SAINT-AGNET	1						
LARRIVIERE	1						
SAMADET	3		1		1	3	
MONGET							1
LACRABE	6						
MORGANX	1						
ARGELOS	1						1
BASSERCLES							
CASTELNER	2						
PEYRE	2						
POUDENX	1						
TOTAL	84	4	2	12	3	31	4

RÉPARATIONS DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE EN 2012

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre	198	221	180	213	244	203	180	241	202	284	227	272	218

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre	218	231	229	222	247	315



INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU : RÉPARATION DE FUITES ET CASSES

COMMUNES	Ø NATURE	NBRE
PECORADE	Fonte Ø 400	1
	PVC Ø 42/50	4
	PVC Ø 19/25	3
	Robinet PC Ø 33/40	1
	PVC Ø 63/75	1
	PVC Ø 26/32	1
	Ventouse	2
	Té Ø 50/25	1
	14	
SAINT-AGNET	PVC Ø 42/50	1
	Réduction Ø 40/25	1
2		
MONGET	PVC Ø 19/25	1
	PVC Ø 42/50	1
	PVC Ø 148/160	2
4		
SARRON	Réduction Ø 50/25	1
MONTGAILLARD	PVC Ø 19/25	13
	PVC Ø 33/40	5
	PVC Ø 42/50	1
	PVC Ø 63/75	1
	Té Ø 75/40	1
	Vanette + réduction	1
	Vanette déportée	1
	Réduction Ø 50/25	2
25		
PHILONDENX	PVC Ø 33/40	2
	PVC Ø 19/25	6
	PVC Ø 42/50	2
	Acier Ø 100	1
	PVC Ø 53/63	1
	Acier Ø 200	1
13		
ARBOUCAVE	PVC Ø 19/25	1
	PVC Ø 26/32	2
	PVC Ø 33/40	1
	PVC Ø 19/25	4
8		
CLASSUN	PVC Ø 33/40	2
	PVC Ø 26/32	1
	PVC Ø 19/25	3
	PVC Ø 63/75	1
7		
URGONS	PVC Ø 42/50	2
	PVC Ø 33/40	3
	Té Ø 50/25	1
	PVC Ø 19/25	1
7		
RENUNG	PVC Ø 84/90	1
	PVC Ø 53/63	1
	PVC Ø 19/25	5
	PVC Ø 63/75	4
	PVC Ø 33/40	3
	PVC Ø 63/75	1
	PVC Ø 42/50	3
PVC Ø 42/50	1	
19		

COMMUNES	Ø NATURE	NBRE
DUHORT	PVC Ø 19/25	2
	Té Ø 50/40	1
	PVC Ø 42/50	2
	PVC Ø 33/40	4
	PVC Ø 26/32	1
	PVC Ø 84/90	1
	PVC Ø 63/75	1
	PVC Ø 33/40	2
	Fonte Ø 150	1
	PVC Ø 19/25	1
	Acier Ø 100	1
	PVC Ø 90	1
18		
MIRAMONT	PVC Ø 19/25	1
	PVC Ø 33/40	1
	PVC Ø 42/50	1
3		
POUDENX	PVC Ø 33/40	1
LACAJUNTE	PVC Ø 42/50	1
	PVC Ø 26/32	2
	PVC Ø 19/25	3
	AC Ø 100	1
	AC Ø 100	1
	Acier Ø 100	1
	PVC Ø 42/50	1
	Acier Ø 100	1
11		
MANT	PVC Ø 42/50	2
	PVC Ø 19/25	1
	PVC Ø 19/25	1
	PVC Ø 50/25	1
	PVC Ø 19/25	7
	PVC Ø 33/40	3
	15	
SAMADET	PVC Ø 42/50	4
	PVC Ø 33/40	1
	Té Ø 50/25	1
	PVC Ø 53/63	1
7		
EUGENIE	PVC Ø 33/40	1
	PVC Ø 19/25	2
	PVC Ø 118/125	1
	PVC Ø 42/50	1
5		
AIRE	PVC Ø 19/25	2
	PVC Ø 33/40	2
	PVC Ø 75/25	1
	PVC Ø 63/75	1
6		
BATS	PVC Ø 33/40	3
	PVC Ø 63/75	6
	PVC Ø 64/75	1
	Eternit Ø 80	1
	PVC Ø 42/50	3
	PVC Ø 26/32	1
	PVC Ø 19/25	1
16		

INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU : RÉPARATION DE FUITES ET CASSES

COMMUNES	Ø NATURE	NBRE	COMMUNES	Ø NATURE	NBRE	
GEAUNE	PVC Ø 98/110	2	LATRILLE	PVC Ø 42/50	1	
	PVC Ø 19/25	4	CASTELNAU	PVC Ø 19/25	9	
	Manchon inox Ø 125	1		PAYROS	PVC Ø 42/50	1
	PVC Ø 125	2	BUANES		PVC Ø 19/25	6
	PVC Ø 42/50	1			Acier Ø 60	2
10		PVC Ø 40/25		1		
		PVC Ø 33/40		2		
FARGUES	PVC Ø 33/40	1	PVC Ø 75/25	1		
	Acier Ø 60	3	12			
	PVC Ø 19/25	14	BAHUS	PVC Ø 63/75	3	
	PVC Ø 42/50	3		PVC Ø 33/40	1	
	Vanette Ø 19/25	1		PVC Ø 19/25	2	
22		PVC Ø 63/75		1		
VIELLE	PVC Ø 42/50	1	PVC Ø 75	1		
	PVC Ø 53/63	1	8			
	PVC Ø 19/25	5	MAURIES	Acier Ø 250	1	
	PVC Ø 33/40	2		PVC Ø 33/40	1	
	PVC Ø 26/32	1	2			
10		PIMBO	PVC Ø 42/50	1		
			PVC Ø 19/25	1		
ST-LOUBOUER	PVC Ø 19/25	4	2			
	PVC Ø 42/50	2	PUYOL	PVC Ø 19/25	1	
	PVC Ø 63/75	2		PVC Ø 26/32	1	
	PVC Ø 53/63	1	2			
	Té Ø 75/50	1	MONSEGUR	PVC Ø 63/75	1	
Té Ø 50	1	PVC Ø 33/40		1		
11		Té Ø 75/25		1		
		PVC Ø 19/25		5		
LARRIVIERE	PVC Ø 19/25	3	8			
	Ventouse Ø 40	1	LACRABE	Fonte Ø 80	1	
	PVC Ø 33/40	2		PVC Ø 125/140	1	
	PVC Ø 42/50	1	2			
	PVC Ø 19/25	1	ARGELOS	Collier Ø 40/25	1	
PVC Ø 33/40	1	1				
9		PEYRE	PVC Ø 53/63	4		
SORBETS	PVC Ø 33/40		5	Fonte Ø 100	1	
	Acier Ø 60		2	PVC Ø 19/25	2	
	Acier Ø 150	1	7			
8		CLEDES	PVC Ø 19/25	1		
BASSERCLES	PVC Ø 53/63		1	Acier Ø 100	1	
			2			
MORGANX	Fonte Ø 50	1				
	PVC Ø 19/25	1				
	PVC Ø 33/40	1				
3						
CASTELNER	PVC Ø 33/40	2				
TOTAL : 315 INTERVENTIONS DONT 12 CASSES						

EXEMPLE D'UNE FACTURE D'EAU POTABLE EN 2012



SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN - 48 rue Gourques - 40320 GEAUNE

Tel. 05 58 44 58 58
 Fax : 05 58 44 51 70
 Siret 254 000 466 00014 RCS Mont-de-Marsan
 Code APE 410 Z
 mail : contact@aux-tursan.fr
 web : www.eaux-tursan.fr

Heures d'ouverture du bureau :

du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00
 vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

FACTURE N° 05024520 V		ABONNE N° 4520	
ROLE PECORADE			
	Ancien compteur	Compteur actuel	Date de la facture
Numéro		970107752	31/12/2012
Pér. du		01/01/2012	
au		31/12/2012	Consommation (M ³)
Index déb.		100	120
Index fin		220	

ADRESSE DE LA PRISE D'EAU
 Route de Miramont
 40320 PECORADE

DESTINATAIRE
M. MARTIN Pierre
 Route de Miramont
 40320 PECORADE

COMPTE A DEBITER
 PRELEVE LE

ADRESSE DE LA TRESORERIE OU PERCEPTION
 TRESORERIE
 RUE DE LA CHALOSSE
 40320 GEAUNE

MONTANT

215.35 €

OU A REGLER AVANT LE
20/01/2013

RUBRIQUES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	T.V.A. (5,50%)	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENT ANNUEL			45.73	2.52	48.25
CONSO. EAU Tranche 1	120	0.95697	114.84	6.32	121.16
REDEVANCE PRELEVEMENT	120	0.06995	8.39	0.46	8.85
REDEVANCE POLLUTION	120	0.29300	35.16	1.93	37.09

RESTE A PAYER

TOTAUX

204.12

11.23

215.35

**CETTE FACTURE CORRESPOND A VOTRE CONSOMMATION ANNUELLE
 AINSI QU'A VOTRE ABONNEMENT POUR 2012**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, RECLAMATION ET DEFINITION DE CHAQUE RUBRIQUE, PRIERE DE VOUS REPORTER AU VERSO DE LA PRESENTE FACTURE
 A DE COUPER SELON LES POINTILLES

Partie à joindre à votre règlement
 (Ne pas utiliser en cas de prélèvement automatique)

FACTURE 05024520 V

DATEE DU 31/12/2012

MONTANT 215.35 €

ABONNE 4520

M. MARTIN Pierre
 Route de Miramont
 40320 PECORADE



SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN

EXEMPLE D'UNE FACTURE D'EAU AVEC L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



SYNDICAT DES EAUX DU TURSAN - 48 rue Gourgues - 40320 GEAUNE

Tel. 05 58 44 58 58
 Fax : 05 58 44 51 70
 Siret 254 000 466 00014 RCS Mont-de-Marsan
 Code APE 410 Z
 mail : contact@aux-tursan.fr
 web : www.eaux-tursan.fr

Heures d'ouverture du bureau :

du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00
 vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

FACTURE N° 05244981 C		ABONNE N° 3210	
ROLE SORBETS			
	Ancien compteur	Compteur actuel	Date de la facture
Numéro		95891103	31/12/2012
Pér. du		01/01/2012	
au		31/12/2012	Consommation (M ³)
Index déb.		100	120
Index fin		220	

ADRESSE DE LA PRISE D'EAU
 810 route d'Aubagnan
 40320 SORBETS

DESTINATAIRE
M. DARAN Marcel
810 route d'Aubagnan
40320 SORBETS

COMPTE A DEBITER
 PRELEVE LE

ADRESSE DE LA TRESORERIE OU PERCEPTION
 TRESORERIE
 RUE DE LA CHALOSSE
 40320 GEAUNE

MONTANT **451.03 €** **OU A REGLER AVANT LE** **20/01/2013**

RUBRIQUES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	T.V.A. (5,50%)	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENT EAU			45.73	2.52	48.25
CONSO. EAU Tranche 1	120	0.95697	114.84	6.32	121.16
REDEVANCE PRELEVEMENT	120	0.06995	8.39	0.46	8.85
REDEVANCE POLLUTION	120	0.29300	35.16	1.93	37.09
				TVA 7.00 %	
ABONNEMENT ASS. COLLECTIF			40.49	2.83	43.32
REDEV. ASSAINISSEMENT	120	1.27807	153.37	10.74	164.11
REDEVANCE COLLECTE	120	0.22000	26.40	1.85	28.25

RESTE A PAYER **TOTAUX** **424.38** **26.65** **451.03**

CETTE FACTURE CORRESPOND A VOTRE CONSOMMATION ANNUELLE AINSI QU'A VOTRE ABONNEMENT POUR 2012

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, RECLAMATION ET DEFINITION DE CHAQUE RUBRIQUE, PRIERE DE VOUS REPORTER AU VERSO DE LA PRESENTE FACTURE

A DE COUPER SELON LES POINTILLES

Partie à joindre à votre règlement
 (Ne pas utiliser en cas de prélèvement automatique)

FACTURE 05244981 C **DATEE DU** 31/12/2012
MONTANT 451.03 € **ABONNE** 3210

M. DARAN Marcel
 810 route d'Aubagnan
 40320 SORBETS





Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- n Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- n Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- n Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- n Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

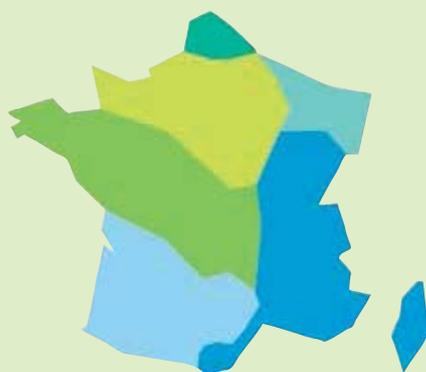
- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont de plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.